



Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

COMMUNES MEMBRES

*Altorf
Avolsheim
Dachstein
Dinsheim/Bruche
Dorlisheim
Duppigheim
Duttlenheim
Ergersheim
Ernolsheim-Bruche
Gresswiller
Heiligenberg
Molsheim
Mutzig
Niederhaslach
Oberhaslach
Sultz-les-Bains
Still
Wolxheim*



NOS COMPÉTENCES

*Logement social
Dév. économique
Dév. touristique
Aménagement des
cours d'eau
Assainissement
Eau potable
Piscines
Pistes cyclables
Système d'Information Géographique
Relais d'Assistants
Maternelles
Transport à la demande
Aménagement numérique
Epicerie sociale*

NOUS CONTACTER

2 route Ecospace
B.P. 25174
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
Fax : 03.88.49.38.14
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2 0 1 4

Approuvé par délibération N° 1578 du 8/10/15

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	1
1.1. Informations générales du territoire	2
1.1.1. Les chiffres-clés	2
1.1.2. Les Communes membres	2
1.2. Bref historique	3
1.2.1. Les Communes	3
1.2.2. Dates marquantes	3
1.3. Fonctionnement/Organisation	4
1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire	4
1.3.2. L'organe exécutif	7
1.3.2.1. <i>Le Président</i>	7
1.3.2.2. <i>Les Vice-Présidents</i>	7
1.3.2.3. <i>Le Bureau</i>	9
1.3.3. Les instances collégiales	10
1.3.3.1. <i>Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire</i>	10
1.3.3.2. <i>La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)</i>	10
1.3.4. Les comptes rendus	11
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS	12
2.1. Les compétences actuelles	13
2.1.1. Compétences obligatoires	13
2.1.2. Compétences optionnelles	14
2.1.3. Compétences facultatives	14
2.2. Les moyens humains	15
2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes	15
2.2.1.1. <i>Services Administratif et Technique</i>	15
2.2.1.2. <i>Service des Piscines</i>	16
2.2.2. Le personnel des organismes tiers	17
2.3. Les moyens financiers	18
2.3.1. Les masses financières	18
2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2014	18
2.3.3. Les marchés conclus en 2014 par la Communauté de Communes	19
2.3.4. Les emprunts	22
2.3.5. Les aides perçues	22
2.3.6. Les subventions versées/participations	23
2.3.7. Les garanties financières accordées	23
2.3.8. Les admissions en non-valeur	24
2.3.9. La taxe de séjour	24
2.3.10. La fiscalité	26
2.4. Les moyens matériels et immobiliers	27
2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes	27
2.4.2. Création de nouveaux locaux pour le R.A.M.	27

2.4.3.	Les moyens matériels	28
2.4.3.1.	Informatique	28
2.4.3.2.	Les véhicules.....	30

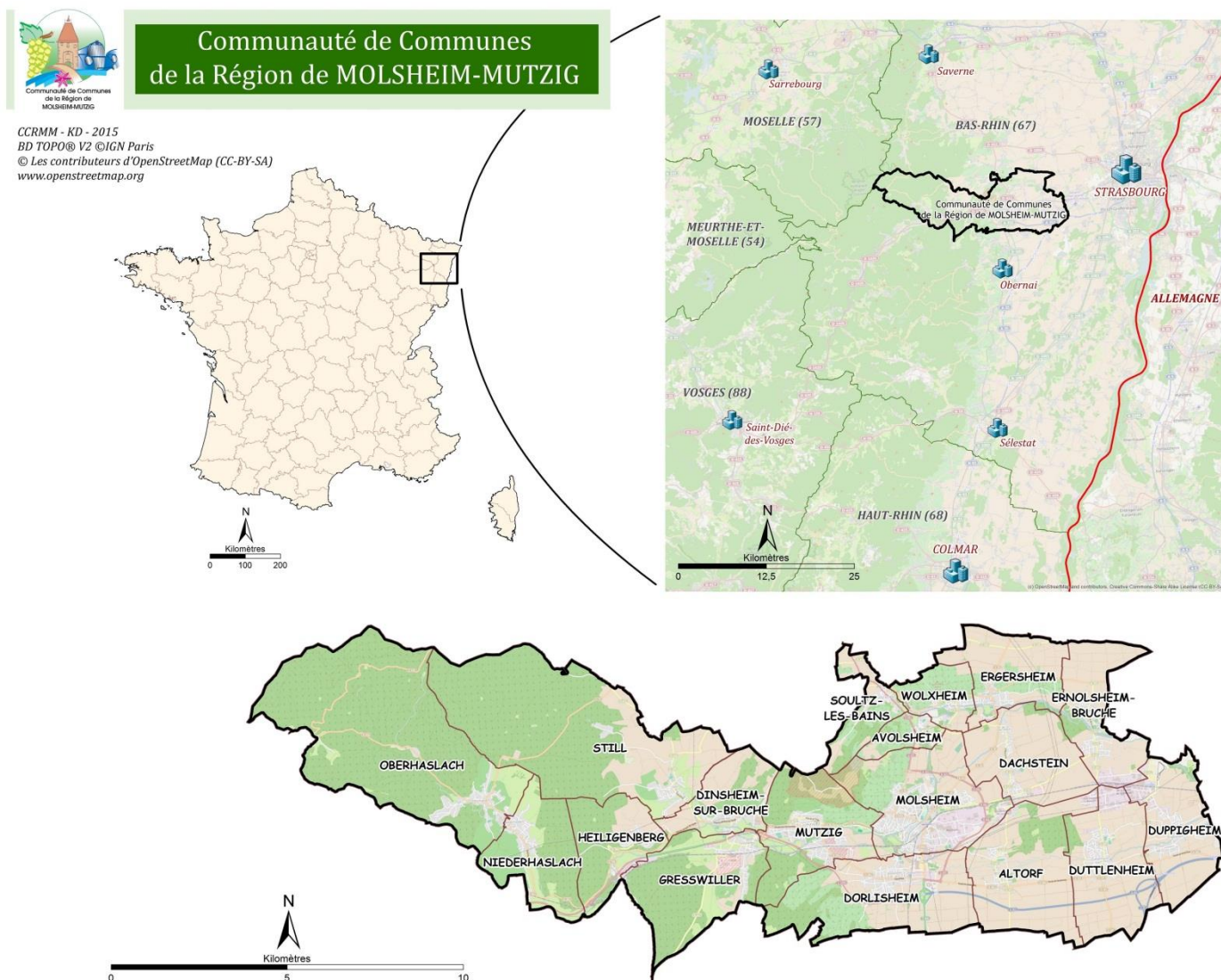
3. ACTIONS ET RÉALISATIONS 2014..... 31

3.1.	Développement et Actions Économiques.....	31
3.1.1.	Zone d'activités « ACTIVEUM ».....	31
3.1.1.1.	Extension de la société CASAL SPORT – Cession foncière complémentaire.....	31
3.2.	Tourisme.....	32
3.2.1.	L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.....	32
3.2.2.	L'accueil et l'information du public.....	33
3.2.3.	La promotion et la communication.....	35
3.2.4.	Faits marquants 2014	35
3.2.5.	Création d'un poste d'agent de développement touristique mutualisé	36
3.3.	Développement local, sports et loisirs	37
3.3.1.	Liaisons cyclables	37
3.3.1.1.	Liaison cyclable ERNOLSHEIM-BRUCHE CENTRE/R.D. 393.....	37
3.3.1.2.	Liaison cyclable DANGOLSHEIM / SOULTZ-LES-BAINS / DAHLENHEIM.....	37
3.3.1.3.	Liaison cyclable MOLSHEIM / Centre Equestre	37
3.3.2.	Les 3 piscines	38
3.3.2.1.	Le personnel	38
3.3.2.2.	Bilan de la fréquentation 2014.....	38
3.3.2.3.	Le Budget	40
3.3.2.4.	Faits marquants 2014	41
3.3.3.	Construction d'une nouvelle piscine à l'Est du Territoire.....	41
3.3.4.	Intégration du cinéma du Trèfle dans le dispositif « Carte culture ».....	42
3.4.	Epicerie Sociale	43
3.5.	Eau et Assainissement.....	45
3.5.1.	Commune de DORLSHEIM	45
3.5.1.1.	Assainissement Général – A) Déviation du DO 2001 – B) Réhabilitation du Réseau d'assainissement par chemisage continu R2002A-R3132 – Aménagement à l'aval de la rue Luther	45
3.5.2.	Commune d'ERGERSHEIM	45
3.5.2.1.	Assainissement – Réhabilitation du réseau par fraisage et évacuation de béton et concrétions calcaires – Rue Kleinfeld.....	45
3.5.3.	Commune de GRESSWILLER	45
3.5.3.1.	Assainissement – Extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Eglantines.....	45
3.5.4.	Ville de MOLSHEIM	46
3.5.4.1.	Eau et Assainissement – Extensions de réseaux Chemin du Schaeffersteinweg – A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable	46
3.5.4.2.	Assainissement Général – Rue de la Commanderie – Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu.....	46
3.5.5.	Ville de MUTZIG	46
3.5.5.1.	Eau et Assainissement – Ville de MUTZIG – Liaison rue du Château et rue Chassepot – A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable.....	46
3.5.6.	Commune d'OBERHASLACH.....	46
3.5.6.1.	Eau – Commune d'OBERHASLACH – Renforcement du réseau vers le Klintz – Rue du Nideck – Alimentation en Eau Potable	46
3.5.7.	Stations d'épuration de la Communauté de Communes.....	47
3.5.7.1.	Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau de la filière « Eau »	47
3.5.8.	Divers	47
3.5.8.1.	Règlements du service d'eau potable, d'assainissement et d'assainissement non-collectif.....	47
3.5.8.2.	Eau – Puits d'ALTORF 1 – Remise en route du pompage	47

3.5.8.3.	<i>Convention concernant la fourniture d'eau et le service d'assainissement à la Communauté de Communes par le SDEA pour les abonnés du lieudit « Biblenheim » à SOULTZ-LES-BAINS</i>	48
3.5.8.4.	<i>Mission Eau</i>	49
3.5.8.5.	<i>Autosurveillance des réseaux d'assainissement</i>	49
3.6.	Aménagement des cours d'eau	50
3.6.1.	Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau	50
3.6.2.	Réhabilitation d'un secteur du Canal Coulaux à MOLSHEIM	50
3.6.3.	Digue de protection de crue	50
3.7.	Actions de communication	51
3.7.1.	La communication externe	51
3.7.1.1.	<i>Le bulletin d'information</i>	51
3.7.1.2.	<i>Le site internet</i>	51
3.7.1.3.	<i>Le Vélo-Tour</i>	53
3.7.1.4.	<i>Le Marathon du Vignoble d'Alsace</i>	56
3.7.2.	La communication interne	57
3.7.2.1.	<i>Diffusion des comptes rendus</i>	57
3.7.2.2.	<i>Extranet</i>	57
3.8.	R.A.M. : Relais des Assistantes Maternelles	58
3.8.1.	Le Relais d'Assistants Maternelles	58
3.8.1.1.	<i>Les assistantes maternelles sur le territoire</i>	58
3.8.1.2.	<i>Les demandes des usagers</i>	58
3.8.1.3.	<i>Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation</i>	60
3.8.1.4.	<i>Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l'année 2014</i>	61
3.9.	Le Système d'Information Géographique	63
3.10.	Transport à la Demande : AUTO COM'	65
3.11.	Développement de l'Intercommunalité	67
3.11.1.	Extension des compétences.....	67
3.12.	Les partenaires institutionnels	68
3.12.1.	Le Département du Bas-Rhin	68
3.12.2.	L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	68
3.12.3.	Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)	68
3.12.4.	La Région.....	68
3.12.5.	La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin	68
3.12.6.	Mutuelle Sociale Agricole (MSA).....	68

1 - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 décembre 1997.



Elle rassemble 18 Communes regroupant 39.750 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE

1.1.1. Les chiffres-clés

✓ Nombre de Communes membres	: 18
✓ Population	: 39.750
✓ Superficie	: 160 km ²
✓ Densité	: 248 habitants/km ²
✓ Altitude maximale	: 964 mètres (OBERHASLACH)
✓ Altitude minimale	: 153 mètres (DUPPIGHEIM)
✓ Budget Primitif 2014	: 39.926.747,08 € (investissement + fonctionnement)
✓ Nombre de Conseillers Communautaires	: 43 membres titulaires + 4 membres suppléants
✓ Nombre d'agents permanents	: 37,56 (en équivalent temps plein)

1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2014	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 291	3,25
AVOLSHEIM	2 AOUT 2002	736	1,85
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 736	4,37
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 404	3,53
DORLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 551	6,42
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 582	3,98
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 831	7,12
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 277	3,21
ERNOLSHEIM-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 800	4,53
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 662	4,18
HEILIGENBERG	1 ^{er} JANVIER 2014	655	1,65
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 418	23,69
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	5 890	14,82
NIEDERHASLACH	1 ^{er} JANVIER 2014	1418	3,57
OBERHASLACH	1 ^{er} JANVIER 2014	1805	4,54
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	977	2,46
STILL	1 ^{er} MAI 2012	1 819	4,57
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	898	2,26
TOTAL		39 750	100

POPULATION "PERIMETRE EAU"¹

33 537

POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT "²

30 823

¹ : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlsheim, Ergersheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Sultz, Still et Wolxheim

² : Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlsheim, Ergersheim, Ernolsheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Sultz, Still et Wolxheim

1.2. BREF HISTORIQUE

1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
 - ↳ 1. *ALTORF*
 - ↳ 2. *DACHSTEIN*
 - ↳ 3. *DINSHEIM-SUR-BRUCHE*
 - ↳ 4. *DORLISHEIM*
 - ↳ 5. *ERGERSHEIM*
 - ↳ 6. *ERNOLSHEIM-BRUCHE*
 - ↳ 7. *GRESSWILLER*
 - ↳ 8. *MOLSHEIM*
 - ↳ 9. *MUTZIG*
 - ↳ 10. *SOULTZ-LES-BAINS*
- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM
- 1^{er} MAI 2012 : Adhésion de STILL
- 1^{er} JANVIER 2014 : Adhésion de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH

1.2.2. Dates marquantes

- 12 MARS 1998 : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- NOVEMBRE 2001 : Choix du logo de la Communauté de Communes
- 28 JANVIER 2002 : Changement de dénomination :

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS**

devient

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

- 24 JANVIER 2005 : Entrée dans le nouveau siège sis :
2 route Ecospace à MOLSHEIM.

1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION

1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire

Pour la première fois en mars 2014, les Conseillers Communautaires ont été élus au suffrage universel direct, par fléchage, dans le cadre des élections municipales. Les Conseillers Communautaires composent l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

La représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire est établie selon la règle suivante :

- Moins de 1.000 hab. : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant
- de 1.000 à 2.250 hab. : 2 délégués titulaires
- de 2.251 à 4.750 hab. : 3 délégués titulaires
- de 4.751 à 7.500 hab. : 5 délégués titulaires
- au-delà de 7.500 hab. : 8 délégués titulaires

Le Conseil Communautaire est composé de **43 membres titulaires** et de 4 membres suppléants, soit 47 membres au total.



Le Conseil Communautaire s'est réuni **7** fois en 2014.

En 2014, **112 délibérations** ont été prises.

Les délégués communautaires :

ALTORF



Gérard ADOLPH



Monique ARNOLD

AVOLSHEIM



Françoise HAUSS



*Pascal GEHIN
Suppléant*

DACHSTEIN



Léon MOCKERS

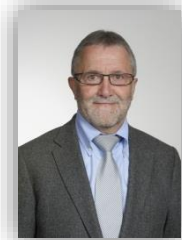


Béatrice MUNCH

DINSHEIM-SUR-BRUCHE



Marie-Reine FISCHER



Claude ROUX

DORLISHEIM



Gilbert ROTH

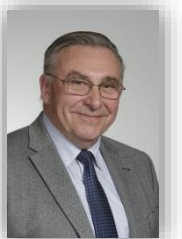


Bernard CLAUSS



*Marie-Madeleine
IANTZEN*

DUPPIGHEIM



Adrien BERTHIER



Sylvie KREMER

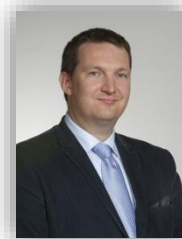
DUTTLENHEIM



Jean-Luc RUCH



*Florence
SPIELMANN*



Thomas SCHAEFFER

ERGERSHEIM



Maxime BRAND



Marianne WEHR

ERNOLSHEIM-BRUCHE



Martin PACOU



Anita WEISHAAR

GRESSWILLER



Pierre THIELEN



Sandrine HIMBERT

HEILIGENBERG



Guy ERNST



Jean-Paul WITZ
Suppléant

MOLSHEIM



Laurent FURST



Jean SIMON



Chantal JEANPERT



Jean-Michel
WEBER



Renée SERRATS



Gilbert STECK



Danielle HUCK



Séverine MUNCH

MUTZIG



Jean-Luc
SCHICKELE



Anne
GROSJEAN



Jean-Paul
GALLOIS



Annie SPINELLA



Raymond
BERNARD

NIEDERHASLACH



Prosper MORITZ



Danièle LUCAS

OBERHASLACH



Pierre BOCK



Valérie HUSSER

SOULTZ-LES-BAINS



Charles BILGER



Danielle ZERR
Suppléante

STILL



Laurent HOCHART



Marie-Odile LIEN

WOLXHEIM



Adrien KIFFEL



Gérard PIERRON
Suppléant

1.3.2. L'organe exécutif

1.3.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Communautaire a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



1^{er} Vice-Président, Monsieur **Gilbert ROTH** est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, ET DE L'AMENAGEMENT DU NUMERIQUE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Développement du site thermal de SOULTZ-les-BAINS
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Aménagement numérique du territoire : Participation financière aux infrastructures et réseaux de communication à très haut débit.



2^{ème} Vice-Présidente, Madame **Marie-Reine FISCHER**, est déléguée pour remplir les fonctions relevant des **FINANCES, DU BUDGET, DU LOGEMENT ET DU TRANSPORT A LA DEMANDE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalité
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK
- Développement de l'offre de logements locatifs aidés
- Organisation, gestion et financement du transport à la demande.



3^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Luc RUCH**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.



4^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Luc SCHICKELE**, est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU, DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES, DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ET DE L'EPICERIE SOCIALE**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables communautaires
- Gestion et suivi du Relais d'Assistants Maternelles
- Suivi et financement de l'épicerie sociale.



5^{ème} Vice-Président, Monsieur **Martin PACOU**, est délégué pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME**.

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme

Monsieur Martin PACOU est en outre chargé de la présidence de la Commission du Tourisme.



6^{ème} Vice-Président, Monsieur **Gérard ADOLPH**, est délégué pour remplir les fonctions relevant **de L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**.

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

1.3.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer, collégialement, les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil Communautaire.

En 2014, le Bureau s'est réuni **13** fois.

1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Communautaire a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

- ☞ **COMMISSION REUNIE**
- ☞ **COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT** présidée par M. Gérard ADOLPH
- ☞ **COMMISSION DU TOURISME** présidée par M. Martin PACOU

Au cours de l'année 2014 :

- la Commission Réunie s'est réunie **7** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **2** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **2** fois.

1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

a) Membres à voix délibérative :

- **Président** : Monsieur le Président d'office

- **Membres titulaires** : **Monsieur Jean-Luc RUCH**,
Maire de DUTTLENHEIM,
Monsieur Gérard ADOLPH,
Maire d'ALTORF,
Monsieur Léon MOCKERS,
Maire de DACHSTEIN,
Monsieur Adrien BERTHIER,
Maire de DUPPIGHEIM,
Monsieur Gilbert STECK,
Adjoint au Maire de MOLSHEIM,

- **Membres suppléants** : **Monsieur Thomas SCHAEFFER**,
Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM,
Madame Monique ARNOLD,
Adjointe au Maire d'ALTORF,
Monsieur Charles BILGER,
Adjoint au Maire de SOULTZ-les-BAINS
Madame Danièle LUCAS,
Adjointe au Maire de NIEDERHASLACH
Madame Danielle HUCK,
Conseillère Municipale de MOLSHEIM

b) Membres à voix consultatives :

- le comptable public de la Communauté de Communes
- un représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

- un ou plusieurs membres du Service Technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels Services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat
- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

1.3.4. Les comptes rendus

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité.

Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres.

Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré.

De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

2.1. LES COMPETENCES ACTUELLES

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

2.1.1. Compétences obligatoires

A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- ⇒ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
 - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
 - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Seules les parcelles cadastrées comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**, relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes.

- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme par :
 - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.

2.1.2. Compétences optionnelles

A. : Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
 - ☞ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
 - ☞ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.
- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

C. : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- ⇒ Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.

D. : Création, aménagement et entretien de la voirie

- ⇒ Itinéraires cyclables :
 - Elaboration d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables.
 - Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative,
- ⇒ Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK,
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal,
- ⇒ Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (R.A.M.),
- ⇒ Organisation du service de transport à la demande (AUTO COM') par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin,
- ⇒ Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit,
- ⇒ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- ⇒ Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale,
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes
- ⇒ Habilitation à conventionner dans le cadre de ses compétences avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.2. LES MOYENS HUMAINS

2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 décembre 2014

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Attaché Principal	Dominique BERNHART	Directeur Général	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Principal	Sabrina LABBE-LASTAVEL	Responsable des Finances, des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques	100 %	Titulaire
Attaché Territorial	Aurore SCHAFF	Chargée de mission tourisme	100 %	Titulaire
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Christine BECHT	Responsable Communication	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Emilie HUNTZICKER	Assistante Ressources Humaines et Finances	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Estelle PALFRAY	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Titulaire à temps partiel Mis à Disposition
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Joëlle WACH	Secrétaire de Direction	100 %	Titulaire
Rédacteur	Nathalie WILBERT	Assistante Finances	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Marie WILT	Assistante Finances et Budget	100 %	Titulaire
Ingénieur Principal	Georges WEBER	Responsable Etudes et Travaux	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Régis MULLER	Responsable Eau et Assainissement	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Jean-Christophe RUEZ	Responsable des Aménagements et des liaisons cyclables	100 %	Titulaire
Technicien Territorial	Kévin DABERT	Responsable Informatique et S.I.G.	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Joséphine CUCCHI	Secrétaire Relais Assistantes Maternelles	50 %	Titulaire à temps partiel
Educatrice de Jeunes Enfants	Valérie GILLMANN	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants principal	Sandrine TONDEUR-ARNOUX	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire

→ les stagiaires 2014

NOM	FORMATION	DATE	SERVICE D'AFFECTATION
Anaïs KOHLER	Préparation aux concours des métiers de la santé et d'action sociale	20/01/2014 au 07/02/2014	Relais d'Assistantes Maternelles
Caroline CHEZE	Stage Lycée	17/03/2014 au 22/03/2014	Administration Générale

→ les effectifs des Services Administratif et Technique

Nombre total d'agents : 16 (13 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

Total en équivalent temps plein : 13.05 (11.05 sur le Budget Principal, 1 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau).

2.2.1.2. Service des Piscines

→ les emplois permanents

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	Lionel KLEIN	Responsable de la piscine de DUPPIGHEIM	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean ARMBRUSTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1 ^{ère} classe	Stéphane BURIDON	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	David DENNI	Maître Nageur Sauveteur	71 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Franck GUINAND	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Gilbert LEBIGRE	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2 ^{ème} classe	Karine PRAET	Responsable de la piscine de MUTZIG	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Stéphanie SCHAULI	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Laurie LAPLACE	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Sarah OTT	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Serge PFLUGER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Damien MERCHER	Agent d'exploitation	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean-Pierre LINDECKER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Agnès KELHETTER	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Nadine MULLER/YBANEZ	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Didier LORENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Christophe LENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Khadidiatou CISSE	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire

Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Caroline GUTMANN	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Aline LINGELSER	Agent d'Entretien	50 %	Titulaire – Mis à disposition
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Michèle MULLER	Agent d'Entretien	80 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Isabelle ROBERT	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2014

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adeline NAGEL	Agent d'Entretien	100 %	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Esther ESSIG	Maître Nageur Sauveteur	25 %	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Amélie HECKMANN	Maître Nageur Sauveteur	25 %	Non titulaire
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	Guillaume BLEU	Agent Technique	100 %	Non titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Camille DEGOUSEE	Agent d'Entretien	100 %	Non titulaire

→ les effectifs du Service des Piscines :

Nombre total d'agents : 27
Total en équivalent temps plein : 24.51

→ les emplois saisonniers du 23 mai au 7 septembre 2014

FONCTION	MAI JUN	JUILLET	AOUT SEPTEMBRE	TOTAL
Caisse/Vestiaires	3	7	8	18
Service Technique	2	2	2	6
Maître Nageur Sauveteur	6	6	6	18

2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

2.3. LES MOYENS FINANCIERS

2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

- ↳ un Budget Principal,
- ↳ trois Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget.

Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2014 de la Communauté de Communes :

COMPTE ADMINISTRATIF - 2014

RECAPITULATION GENERALE

VOCATIONS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL
	RESULTATS	RESULTATS	
SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL	- 1 139 869,90	4 379 712,47	3 239 842,57
<i>Reste à réaliser</i>	- 1 064 843,02	-	- 1 064 843,02
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES	- 249 411,79	-	- 249 411,79
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	- 485 426,65	2 117 950,20	1 632 523,55
<i>Reste à réaliser</i>	- 258 207,95	-	- 258 207,95
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU	- 777 715,09	1 148 742,76	371 027,67
<i>Reste à réaliser</i>	- 21 717,58	-	- 21 717,58
SOUS-TOTAL GENERAL	- 2 652 423,43	7 646 405,43	4 993 982,00
<i>Reste à réaliser</i>	- 1 344 768,55	-	- 1 344 768,55
TOTAL GENERAL + RAR	- 3 997 191,98	7 646 405,43	3 649 213,45

2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2014

BUDGETS	PAIEMENTS/ RECOUVREMENT		ANNULLATION		TOTAL
	Mandat	Titre	Mandat	Titre	
Budget Principal	1606	421	71	5	2103
Assainissement	366	337	8	10	721
Zones d'activités	21	6	1	0	28
Eau	447	540	8	21	1016
TOTAL GENERAL	2440	1304	88	36	3868

Au total, ce sont ainsi **3.868 écritures comptables**, qui ont été passées en 2014.

En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15.000 à 89.999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
PZHCCB ALTORF-DUTTLENHEIM-DUPPIGHEIM - Lot 1 - AVENANT 2	24/09/14	TRANSROUTE	67120	817,50
DORLISHEIM ASSAINISSEMENT GENERAL - DEVIATION DO 2001	24/02/14	TRANSROUTE	67120	82 967,00
ERGERSHEIM -ASSAINISSEMENT GENERAL - AEP - EXTENSION RUE DE L'ECOLE	19/08/14	TRANSROUTE	67121	32 507,25
MOLSHEIM -REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - DECHARGE AVAL D04001 - FRAISAGE DES RACINES ET DES DEPOTS	12/06/14	TELEREP ALSACE	67800	19 095,00
MOLSHEIM LOT 2 - ASSAINISSEMENT GENERAL ET AEP - EXTENSION RUE DU SCHAEFFERSTEINWEG	30/06/14	LUCIEN SPEYSER	67150	27 966,00
MUTZIG - ASSAINISSEMENT GENERAL ET AEP - LIAISON RUE DU CHÂTEAU ET RUE CHASSEPOT	28/04/14	DENNI LEGOLL	67870	74 900,00
MUTZIG - ASSAINISSEMENT GENERAL ET AEP - RACCORDEMENT AFUA LEIMEN	14/04/14	EUROVIA	67120	61 682,00
OBERHASLACH - AEP - RENFORCEMENT VERS LE KLINTZ - RUE DU NIDECK	21/08/14	MULLER THA	67880	88 305,00
ERGERSHEIM -REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - RUE KLEINFELD - FRAISAGE ET EVACUATION DE BETON ET DE CONCRETIONS CALCAIRES	24/06/14	AXEO	67170	14 800,00
MOLSHEIM - ASSAINISSEMENT GENERAL - REMPLACEMENT DU CLAPET ANTI-RETOUR A L'AVAL DU DO4001	02/06/14	TRANSROUTE	67121	13 860,00
GRESSWILLER - ASSAINISSEMENT GENERAL - EXTENSION RUE DES EGLANTINES	14/05/14	TRANSROUTE	67121	10 884,00

MARCHES DE 90.000 à 5.185.999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
EXTENSION SIEGE ET RAM				1 045 963,07
LOT 1 - TERRASSEMENT /RESEAUX ENTERRES	20/08/14	EUROVIA	67120	149 462,70
LOT 2 - GROS ŒUVRE / GENIE CIVIL	18/08/14	ESTE	68460	343 445,90
LOT 3 - ETANCHEITE / ZINGUERIE / BARDAGE	25/08/14	GILLMANN	67120	40 249,74
LOT 4 - BARDAGE EN PIERRE NATURELLE	21/08/14	MEAZZA	6745	30 935,42
LOT 5 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM /BSO	18/08/14	FERMETURES	68170	49 231,46
LOT 6 - CLOISONS MODULAIRES	01/09/14	CLOISONS PARTENA	67100	8 663,24
LOT 7 - SERRURERIE	19/08/14	FRIDOLIN-SCHMITT	67120	27 619,40
LOT 8 - CARRELAGE / FAIENCE	19/08/14	MULTISOLS	68000	12 548,50
LOT 9 - PLATRERIE /DOUBLAGE / FAUX-PLAFONDS	19/08/14	CILIA	67390	44 360,97
LOT 10 - REVETEMENT DE SOL SOUPLE	19/08/14	MULTISOLS	68000	10 245,50
LOT 11 - PEINTURE INTERIEURE /EXTERIEURE	28/08/14	PEINTURES	67450	20 064,69
LOT 12 - PARQUET	25/08/14	PARQUET SINGER	6814	10 712,83
LOT 13 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS	19/08/14	MENUISERIE	67350	45 457,60
LOT 14 - ELECTRICITE /COURANTS FAIBLES	19/08/14	ILLER	67120	94 660,22
LOT 15 - CHAUFFAGE /VENTILATION	20/08/14	LOHNER SAS	67120	109 192,34
LOT 16 - PLOMBERIE /SANITAIRE	25/08/14	ESCHRICH	67220	20 615,00
LOT 17 - TEST DE PERMEABILITE	19/08/14	VERITAS	67088	2 280,00
LOT 18 - ECHAFAUDAGES	19/08/14	FREGONESE	67450	4 271,76
LOT 19 - CLOTURE /PORTAIL	19/08/14	TENN-GLASZ	67130	21 945,80

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
PC MOLSHEIM CENTRE EQUESTRE - RUE ETANGS - TRAVAUX	07/07/14	EUROVIA	67120	108 835,00
PC ERNOLSHEIM RD93 - LOT 1 -REALISATION DE PASSERELLES	29/01/14	GTM HALLE /	67012	669 056,15
AVENANT	03/12/14	DURMEYER / VIRY		13 000,00
PC ERNOLSHEIM RD93 - LOT 2 - TRAVAUX DE VOIRIES	29/01/14	EUROVIA	67129	354 067,08
MOLSHEIM - REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR CHEMISAGE CONTINU - RUE DE LA COMMANDERIE	07/04/14	AXEO	67170	288 950,00

MARCHES DE 5.186.000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN				6 662 090,50
LOT 1 - TERRASSEMENTS GENERAUX	30/12/14	EUROVIA	67120	133 637,58
LOT 2 - GROS ŒUVRE	23/12/14	DICKER	67140	1 502 684,79
LOT 3 - CHARPENTE MIXTE BOIS ACIER	05/01/15	HAAS WEISROCK	88580	185 400,00
LOT 4 - COUVERTURE ETANCHEITE	23/12/14	RIED ETANCHE	67770	382 713,44
LOT 5 - MENUISERIE ALUMINIUM /VITRERIES	05/01/15	ATALU	67151	449 795,64
LOT 6 - SERRURERIE	05/01/15	METALEST	67150	117 052,96
LOT 7 - ISOLATION EXTERIEURE COLLEE	05/01/15	DECOPEINT	67840	94 049,00
LOT 8 - BASSINS INOX	23/12/14	BAUDIN CHATEAUNE	45110	486 204,00
LOT 9 - FOND MOBILE	05/01/15	KBE	D 26358 (Allemagne)	143 692,00
LOT 10 - ELECTRICITE	05/01/15	LOEBER	67300	319 854,41
LOT 11 - PLOMBERIE SANITAIRE	29/12/14	TRAU	67118	196 970,00
LOT 12 - CHAUFFAGE VENTILATION TRAITEMENT D'AIR	05/01/15	LOHNER SAS	67120	717 706,94
LOT 13 - TRAITEMENT D'EAU - OZONE	05/01/15	HERVE THERMIQUE	57070	546 322,00
LOT 14 - CONTRÔLE D'ACCES	23/12/14	ELISATH	54850	40 745,10
LOT 15 - PORTES AUTOMATIQUES	24/12/14	RECORD	67120	15 192,00
LOT 16 - PLATRERIE -FAUX PLAFONDS	27/12/14	GEISTEL	67120	148 900,00
LOT 17 - PLAFOND TENDU	24/12/14	VOLTAIRE LOUIS ET LA BERGERIE	67380	60 636,00
LOT 18 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIER	05/01/15	STUTZMANN	67320	123 417,80
LOT 19 - OUVRAGES EN PANNEAUX STRATIFIES	23/12/14	SUFFIXE	70190	120 293,00
LOT 20 - CHAPES CARRELAGES	23/12/14	KOEHLER	67000	307 415,11
LOT 21 - PEINTURE	23/12/14	PEINTURE HITTIER	67590	28 492,51
LOT 22 - NETTOYAGE DE FINITION	24/12/14	ATOUT SERVICES	67300	4 470,50
LOT 23 - RESEAUX EXTERIEURS	30/12/14	EUROVIA	67120	219 514,75
LOT 24 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	30/12/14	EUROVIA	67120	186 007,01
LOT 25 - ESPACES VERTS	05/01/15	EST PAYSAGES D'ALSACE	67118	117 792,96
LOT 26 - ECHAFAUDAGES	23/12/14	PALUSCI	67116	13 131,00

MARCHES DE FOURNITURES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
ROBOT PIRAYA - PISCINE DUPPIGHEIM	18/03/14	ATP	67117	7 700,00
PORTIQUE OUVRANT PISCINE PLEIN AIR	05/06/14	SIGNALSACE	67100	11 900,00
PANNEAUX ENTREE TERRITOIRE CC NIEDERHASLACH OBERHASLACH HEILIGENBERG	21/01/14	SVH	57430	3 715,82
ACQUISITION FIREWALL ARKOON	02/12/14	ADW CONCEPT	67200	6 960,00

MARCHES DE SERVICES - TRAVAUX

MARCHES INFERIEUR A 15.000 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
ENTRETIEN ESPACES VERTS ZA (ACTIVEUM + ECOSPACE)	06/01/14	LEDERMANN	67880	5 771,00
ENTRETIEN ESPACES VERTS ZA (ACTIVEUM + ECOSPACE)	15/12/14	LEDERMANN	67880	7 985,00
ENTRETIEN ESPACES VERTS PISCINE PLEIN AIR	08/01/14	LEDERMANN	67880	7 876,00
ENTRETIEN ESPACES VERTS AMENAGEMENT TERRAIN PISCINE MUTZIG	25/07/14	LEDERMANN	67880	7 791,19
ENTRETIEN ESPACES VERTS PISTES CYCLABLES	07/01/14	LEDERMANN	67880	5 892,00
BARRIERE SIGNALISATION PISTE CYCLABLE GRESSWILLER HEILIGENBERG	07/11/14	LEDERMANN	67880	5 233,00
REHABILITATION TERRASSE PISCINE MUTZIG	02/12/14	LEDERMANN	67881	6 775,44
MOLS - ENTRETIEN COURS EAU CANAL COULAUX SUBSTITUTION AU CURAGE	17/04/14	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	11 298,78
MOLS - ENTRETIEN COURS EAU PIERRE CARREE	17/04/14	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	2 270,00
DUTT - ENTRETIEN COURS EAU REMPLACEMENT VANNE DU MOULIN	17/04/14	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	950,00
STILL - ENTRETIEN COURS EAU STILLBACH	15/05/14	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	3 350,00
MOLS - ENTRETIEN COURS EAU (VANNE BRUCHE)	24/01/14	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	5 235,00
ENTRETIEN DIGUES DUTTLENHEIM	15/05/14	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	2 955,00
AMENAGEMENT TERRAIN PISCINE MUTZIG	21/01/14	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	6 472,00
ENTRETIEN ESPACES VERTS PARVIS PISCINE MUTZIG	17/03/14	LA MAIN VERTE	67120	1 647,04
DIGUES PROTECTION -ABATTAGE PEUPLIERS MOLSHEIM RUE DES REMPARTS	13/08/14	EUROVIA	67129	2 604,00
ENTRETIEN ANNUEL DIGUES	25/11/14	LAUGEL	67310	6 380,00
EXTENSION SIEGE ET RAM : MISSION SPS	20/01/14	ADC EST	67150	3 540,00
EXTENSION SIEGE ET RAM : MISSION CT	03/03/14	QUALICONSULT	67960	5 970,00
PC ERNOLSHEIM RD93 - CONTRÔLE EXTERIEUR SUR CHANTIER	25/08/14	CEREMA	54510	2 400,00
PC ERNOLSHEIM RD93 - Assistance technique en usine et sur chantier pour la fabrication et l'application du complexe anti-corrosion	19/05/14	CEREMA	54510	5 976,00
PC MOLSHEIM CENTRE EQUESTRE RUE ETANGS - MISSION SPS	30/04/14	ADC EST	67150	960,00
PISCINE PLEIN AIR - ETUDE FAISABILITE PREPROGRAMMATION REHABILITATION PISCINE	04/09/14	IPK CONSEIL	34080	13 900,00
Piscine ACTIVEUM A DACHSTEIN - ETUDE DE SOL	03/03/14	FONDASOL	67038	13 870,00
Piscine ACTIVEUM A DACHSTEIN - ETUDE DE SOL	03/03/14	GUC	67380	4 800,00
ASSISTANCE A LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCE	05/03/14	RISK PARTENAIRES	54203	2 000,00
PISCINE ACTIVEUM ADACHSTEIN - Etude de faisabilité Biomasse Géométrie sur sonde - pour subvention ADEME	03/10/13	ETHIS		7 000,00
ALBUM PHOTO 10 ANS MARATHON VIGNOBLE		PRINTO SERVICE		2 584,00
AVENIR ENSEMBLE (NUM 20)		STUDIO PAT		8 689,10

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15.000 à 89.999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - MISSION MAITRISE OEUVRE - AVENANT N°2	07/05/14	URBANE KULTUR	67100	61 113,51
TRANSPORT DES ELEVES	19/06/14	STRIEBIG	67120	tarif unitaire par navette
TRANSPORT A LA DEMANDE	28/08/14	TRANSLIB	67204	tarif unitaire
ASSURANCE - LOT 1 - RESPONSABILITE CIVILE	15/12/14	GROUPAMA	67012	3 407,07
ASSURANCE - LOT 2 - PROTECTION FONCTIONNELLE	15/12/14	BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE - MALJ	94220	357,90
ASSURANCE - LOT 3 - PROTECTION JURIDIQUE	15/12/14	GROUPAMA	67012	1 973,49
ASSURANCE - LOT 4 - AUTOMOBILE	15/12/14	BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE - LA PARISIENNE	62120	1 607,01
ASSURANCE - LOT 5 - DOMMAGES AUX BIENS	15/12/14	GROUPAMA	67012	11 598,00
ASSURANCE - LOT 6 - RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL AFFILIE CNRACL	15/12/14	GROUPAMA / CIGAC	67012	0,04

Au total, ce sont **101 marchés et 3 avenants aux marchés** qui ont été réalisés en 2014.

2.3.4. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/14	remboursés en 2014	mandatés en 2014
BUDGET PRINCIPAL	-	-	-	-
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	5 198 920,05	944 432,15	402 430,10	44 891,72
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	6 054 278,35	2 225 075,24	462 485,06	80 312,68
BUDGET « EAU »	106 647,92	-	100 662,05	4 811,58
TOTAL	11 359 846,32	3 169 507,39	965 577,21	130 015,98

2.3.5. Les aides perçues

FONCTIONNEMENT

Département

- Participation poste SIG 2013/2014 4.590,52 €
- Transport à la demande 32.058,62 €
- Aménagement des cours d'eau 6.831,80 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Participation aux rejets des industriels 8.955,90 €
- Station d'Épuration de MOLSHEIM : Prime Épuration 105.861,00 €
- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : Prime Épuration 58.037,00 €
- Surveillance Micropolluant 5.865,99 €
- Sectorisation 31.045,83 €
- Rémunération exploitation service Eau / Assainissement 476,64 €

C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 68.089,36 €

<u>M.S.A.</u>	
- Fonctionnement R.A.M.	700,98 €
<u>Région</u>	
- Aide accompagnement apprenti	6.800,00 €

INVESTISSEMENT

<u>Département</u>	
- Acquisition d'un immeuble à DINSHEIM	73.783,50 €
- Protection des Zones Habitées Contre les Crues de la Bruche à ALTORF - DUTTLENHEIM - DUPPIGHEIM	194.701,70 €
- Jalonnement	6.822,00 €
- Aménagement des cours d'eau (digue MOLSHEIM Canal)	28.110,45 €
<u>Agence de l'Eau Rhin-Meuse</u>	
- Auto surveillance Assainissement	1.260,00 €

2.3.6. Les subventions versées / participations

- Pays Bruche Mossig Piemont	27.510,70 €
- Pays Bruche Mossig Piemont (LEADER)	5.000,00 €
- Pays Bruche Mossig Piemont (animation pépinière 2014)	15.000,00 €
- Pays Bruche Mossig Piemont (animation pépinière 2010)	2.545,00 €
- Mission Locale	30.654,78 €
- Office de Tourisme Intercommunal	250.000,00 €
- Office de Tourisme Intercommunal - complément	8.383,50 €
- S.Co.T	134.140,00 €

<u>Vélo-tour 2014 :</u>	3.400 €
- <i>Pétanque Club de MUTZIG</i>	600,00 €
- <i>Office Municipal Sports, Arts et Loisirs d'ERNOLSHEIM/BRUCHE</i>	600,00 €
- <i>Amicale des Sapeurs-Pompiers DUTTLENHEIM</i>	600,00 €
- <i>Amicale des Sapeurs-Pompiers AVOLSHEIM</i>	600,00 €
- <i>Service Animation Jeunes MOLSHEIM</i>	200,00 €
- <i>Amicale du Don du Sang de DORLSHEIM</i>	200,00 €
- <i>Maison des Jeunes et de la Culture ERGERSHEIM</i>	200,00 €
- <i>Judo Club de DUPPIGHEIM</i>	200,00 €
- <i>Association Union Sportive de DACHSTEIN</i>	200,00 €

2.3.7. Les garanties financières accordées

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN	Dettes en capital au 31/12/14 447.860,95 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM	Dettes en capital au 31/12/14 206.637,23 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/14 0,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément)	Dettes en capital au 31/12/14 100.459,39 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/14 238.103,64 €

S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectifs dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/14 207.307,29 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/14 254.524,79 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/14 363.602,88 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Amélioration d'un logement La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/14 50.498,12 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à MOLSHEIM, 3 place du Marché	Dettes en capital au 31/12/14 38.267,71 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à GRESSWILLER rue du Général de Gaulle	Dettes en capital au 31/12/14 220.072,19 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à DUPPIGHEIM à la Chapelle	Dettes en capital au 31/12/14 331.543,54 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à AVOLSHEIM 8 rue Saint-Maternelle et place de l'Ecole	Dettes en capital au 31/12/14 440.000,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à MOLSHEIM, 7-9 rue de la Boucherie	Dettes en capital au 31/12/14 187.187,00 €

2.3.8. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non-valeur en 2014, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **0,00 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **0,00 € H.T.**
- Budget principal : **0,00 € H.T.**

2.3.9. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H. La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée. La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

	Tarifs par nuitée au 1 ^{er} Janvier 2014
Hôtels de tourisme 4 étoiles Meublés hors classe Autres établissements assimilés	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Meublés 1 ^{ère} catégorie Autres établissements assimilés	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Meublés 2 ^{ème} catégorie	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Meublés 3 ^{ème} catégorie	0,45 €
Hôtels sans étoile Meublés 4 ^{ème} catégorie	0,30 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure	0,20 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 ou 5 étoiles	0,40 €

LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2013 ENCAISSEE EN 2014

CATEGORIE	ETABLISSEMENT / LOGEUR	MONTANT
HOTEL	DIANA CHAMBRE HOTEL RESTAURANT à MOLSHEIM	15 425,65 €
	CHAMBRE HOTEL DU CENTRE à MOLSHEIM	4 275,30 €
	LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL à MOLSHEIM	11 074,80 €
	BEST WESTERN HOTEL LE RHENAN à DORLISHEIM	10 107,00 €
	HOSTELLERIE PETIT DRAGON à MUTZIG	1 336,20 €
	LE FORUM CHAMBRE HOTEL à DORLISHEIM	105,00 €
	LES PORTES D'ALSACE à MUTZIG	4 391,10 €
	L'OURS DE MUTZIG à MUTZIG	9 936,85 €
	LE BIBLENHOF à SOULTZ-LES-BAINS	1 019,40 €
	Sous-total	57 671,30 €
CAMPING	ALSACE CAMPING à GRESSWILLER	57,40 €
	CAMPING DE STILL	66,60 €
	CAMPING MUNICIPAL DE MOLSHEIM à MOLSHEIM	4 115,60 €
	Sous-total	4 239,60 €
MEUBLE DE TOURISME	BIRGEL Gilbert à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	54,60 €
	DAHLEN Danielle à DORLISHEIM	12,60 €
	EBEN Robert à MUTZIG	70,20 €
	FIXARY à DORLISHEIM	480,75 €
	FRISON Sylvie à MUTZIG	18,60 €
	GROSOS à MOLSHEIM	195,88 €
	GUYOT Gilbert à MUTZIG	203,40 €
	HOFF Jean-Pierre à AVOLSHEIM	58,20 €
	KAYSER à DINSHEIM	44,10 €
	KUSTER à ERGERSHEIM	25,20 €
	MEYER Bernard à GRESSWILLER	14,00 €
	MULLER Pierre n° 1 à SOULTZ-LES-BAINS	39,00 €
	MULLER Pierre n° 2 à SOULTZ-LES-BAINS	118,80 €
	NOESINGER Guido à MUTZIG	220,88 €
	SHELL Marie-Michèle à GRESSWILLER	24,60 €
	STIERLIN Chantal à AVOLSHEIM	258,60 €
	STILL à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	405,00 €
	STONA à ERNOLSHEIM-BRUCHE	168,75 €
	THOMAS Monique à MOLSHEIM	40,20 €
WINTERHALTER Joseph à MUTZIG	74,70 €	
	Sous-total	2 528,06 €
GITES RURAUX	BOEHLER Dominique à WOLXHEIM	345,75 €
	DISCHLER Nathalie à WOLXHEIM	256,50 €
	KOESTEL Christelle à ERGERSHEIM	295,90 €
	DIETZ Annette à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	241,50 €
	GROSS Joseph à WOLXHEIM	200,25 €
	GREMMEL à ALTORF	403,80 €
	HERZOG Monique à WOLXHEIM	67,20 €
	KAUFFMANN Marie Antoinette à SOULTZ-LES-BAINS	207,60 €
	MULLER Francis à MOLSHEIM	361,80 €
	SANCHEZ Jean à WOLXHEIM	235,40 €
	SCHARSCH Joseph "gite le muscat" à WOLXHEIM	135,00 €
	SCHARSCH Joseph "gite le riesling" à WOLXHEIM	170,40 €
	SHELL Bernard à GRESSWILLER	75,60 €
	THIRY à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	96,30 €
	VAUBOURG Corinne à DUPPIGHEIM	15,60 €
	Sous-total	3 108,60 €
CHAMBRES D'HOTES	BERNARD Christine à DORLISHEIM	87,00 €
	BRISEUL SYLVIE à DUPPIGHEIM	123,27 €
	FORTUNE à GRESSWILLER	3,90 €
	HAMMER et FRANCOVICH à MOLSHEIM	17,10 €
	JACQUOT Catherine à ERNOLSHEIM-BRUCHE	162,90 €
	EHLIG Nathalie à ERNOLSHEIM-BRUCHE	179,40 €
	SCHAEFFER Marc à ALTORF	13,50 €
	SCHAEFFER Jean-Jacques à DUPPIGHEIM	301,50 €
	Sous-total	888,57 €
HEBERGEMENT COLLECTIF	BAYARD - CENTRE SPORTIF à MOLSHEIM	31,50 €
TOTAL GENERAL		68 467,63 €

2.3.10. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

Evolution des taux :

LIBELLE	TAUX						
	2009	2010*	2011**	2012	2013	2014	Δ N/(N-1)
Taxe d'habitation	1,87	1,87	3,84	3,84	3,84	3,84	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,44	6,44	6,75	6,75	6,75	6,75	0,00%
Taxe professionnelle	1,55	-	-	-	-	-	
Taxe professionnelle de zone	10,02	-	-	-	-	-	
Contrib. foncière des entreprises (part add)*		1,55	2,89	2,89	2,89	2,89	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*		10,02	19,53	19,53	19,53	19,53	0,00%

* Taux relais votés pour 2010

**Taux de référence 2010

Fiscalité récapitulative pour l'exercice 2014 :

TAXES	BASES PREV.	TAUX 2014	PRODUIT 2014
T.H.	45 939 708	3,84%	1 764 085
F.B.	52 570 351	1,87%	983 066
F.N.B.	1 026 545	6,75%	69 292
C.F.E.	25 001 385	2,89%	722 540
FISCALITE ADDITIONNELLE			3 538 982
F.P.Z.	2 523 123	19,53%	492 766
TOTAL RESSOURCES FISCALES			4 031 748
TASCOM			12 298
ALLOCATION COMPENS.			38 063
C.V.A.E			972 506
PRELEVEMENT BMCFE			- 2 458
VERSEMENT GIR			47 560
PRODUIT FISCAL TOTAL 2014			5 099 717
Fonds de Péréquation des recettes fiscales (FPIC)			- 87 440

2.4. LES MOYENS MATERIELS ET IMMOBILIERS

2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratif et Technique sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, sis 2 route Ecospace à MOLSHEIM, le 24 janvier 2005.

Le siège de la Communauté de Communes est composé de :

- au sous-sol

- ↳ un garage de 7 box
- ↳ des archives
- ↳ des locaux techniques

- au rez-de-chaussée

- ↳ 1 entrée
- ↳ 2 bureaux loués au S.D.E.A. jusqu'au 31 août 2009.

Par délibération N° 08-74 du 1^{er} octobre 2008, le Conseil Communautaire a décidé de créer un **Relais d'Assistantes Maternelles** sur son territoire. Ce nouveau service s'est installé dans les bureaux du S.D.E.A. le 1^{er} septembre 2009.

- ↳ la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
- ↳ la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur et accueillant les animations collectives du Relais d'Assistantes Maternelles depuis le 1^{er} septembre 2009.
- ↳ des sanitaires
- ↳ un lieu de stockage
- ↳ une douche avec lavabo

- au 1^{er} étage

- ↳ 14 bureaux destinés aux personnels administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents
- ↳ une petite salle de réunion
- ↳ des sanitaires
- ↳ un coin repas.

A noter que la structure du bâtiment a été conçue pour accueillir, le cas échéant, un étage supplémentaire.

2.4.2. Création de nouveaux locaux pour le R.A.M.

Le Relais d'Assistantes Maternelles, fonctionnant depuis le 1^{er} septembre 2009, connaît une croissance importante de sorte à mériter des locaux mieux adaptés.

Par délibération du 28 septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir une bande de terrain de 14,89 ares, contigüe à l'emprise foncière du siège de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a opté pour une extension en rez-de-chaussée plutôt qu'en étage, le Relais d'Assistantes Maternelles accueillant un nombreux public dont des enfants.

Le Conseil Communautaire a adopté, par délibération du 19 décembre 2013, le projet établi par le Cabinet GUINOT ARCHITECTURE à LUTTERBACH.

Les travaux, d'un montant total de 1.298.240,00 € H.T. ont démarré fin 2014. L'installation du R.A.M. dans les nouveaux locaux devraient avoir lieu courant du 4^{ème} trimestre 2015.

2.4.3.1. Informatique

La Communauté de Communes est équipée d'un réseau informatique et de matériels développés en cohérence avec ses besoins et ses usages courants des applications informatiques. Ce système a été entièrement renouvelé en 2012 afin de pouvoir y développer de manière stable et pérenne des solutions logicielles plus récentes et plus évoluées (SIG intercommunal, comptabilité et ressources humaines).

La structure est équipée d'un serveur virtualisé en 4 machines virtuelles (fichiers, application, exchange, SIG) fonctionnant sous Windows Server 2008 R2 et administré via VMware, permettant une plus grande souplesse d'administration des performances et des capacités de stockage. Un serveur de backup est également installé en tant que contrôleur de domaine et pour administrer les sauvegardes. Il faut également ajouter deux anciens serveurs (Windows Server 2003) mis en place en 2006 et conservés

Depuis 2012, le site de la piscine de Mutzig est raccordé à la Communauté de Communes via la mise en place d'un serveur et d'une connexion à distance permanente, facilitant ainsi les échanges entre ces deux sites distants.

➤ **Renouvellement des Firewalls**

L'architecture réseau et les réseaux locaux du siège de la Communauté de Communes et de la piscine de MUTZIG fonctionnent sont sécurisés par un firewall matériel, un antivirus réseau partagé sur les postes ainsi qu'un onduleur pour parer tout problème électrique. La sauvegarde quotidienne assure la conservation des données qui pourraient être accidentellement perdues.

Les firewalls installés au siège et à la piscine de MUTZIG permettent de relier entre eux ces 2 réseaux via un VPN permanent. Ces matériels vieillissants étaient devenus obsolètes, ceux-ci ont été changés au mois de décembre 2014. Leur acquisition est accompagnée d'un contrat de maintenance de 3 ans.

Le routeur de la piscine de MUTZIG, devenu HS, a également été remplacé en fin d'année.

La Communauté de Communes dispose d'un réseau local LAN performant de 100 Mbps et se connecte à internet via une connexion SDSL 4 Méga garantie 1 Méga.

On peut également recenser 17 postes informatiques au siège, 3 à la piscine de MUTZIG et 2 à la piscine de DUPPIGHEIM, implémentant tous Windows (Windows XP ou Windows Seven 32 et 64 bits).

En termes de renouvellement, en 2014, 3 postes et un ordinateur portable ont été renouvelés au siège de la Communauté de Communes. Un ordinateur portable a également été acquis lors de la création d'un poste d'agent mutualisé en charge du tourisme.

Pour ses impressions et numérisations, la Communauté de Communes est équipée d'un copieur-fax multifonction A3 renouvelé en 2013 et sous contrat de maintenance. Il est accompagné d'une imprimante-scanner A4 couleur qui offre un second point pour scanner et photocopier, accompagnant ainsi la mise en œuvre de la dématérialisation au sein la Communauté de Communes.

Les systèmes d'impression de la Communauté de Communes sont également composés de 3 imprimantes couleurs et noir et blanc installées en monoposte.

➤ Renouvellement du traceur A0

Les impressions au-delà du format A3 sont assurées par un traceur. Le traceur A0 HP Designjet 800 ps 42 acquis en février 2007 a été remplacé en juin 2014. Il aura été en service pendant plus de 7 ans et était tombé en obsolescence. Dès qu'une panne a nécessité un changement de pièce, celui-ci n'a pas pu être réparé.

Un traceur HP T920 ps 36 a ainsi été acquis, il est accompagné d'une garantie de 1 an étendue à 3 ans.

Les piscines sont également équipées d'un copieur-fax multifonction. A MUTZIG, la piscine dispose en outre d'une imprimante-scanner A4 couleur. L'ensemble de ces équipements est installé en réseau.

Schéma fonctionnel du système informatique au siège de la Communauté de Communes :

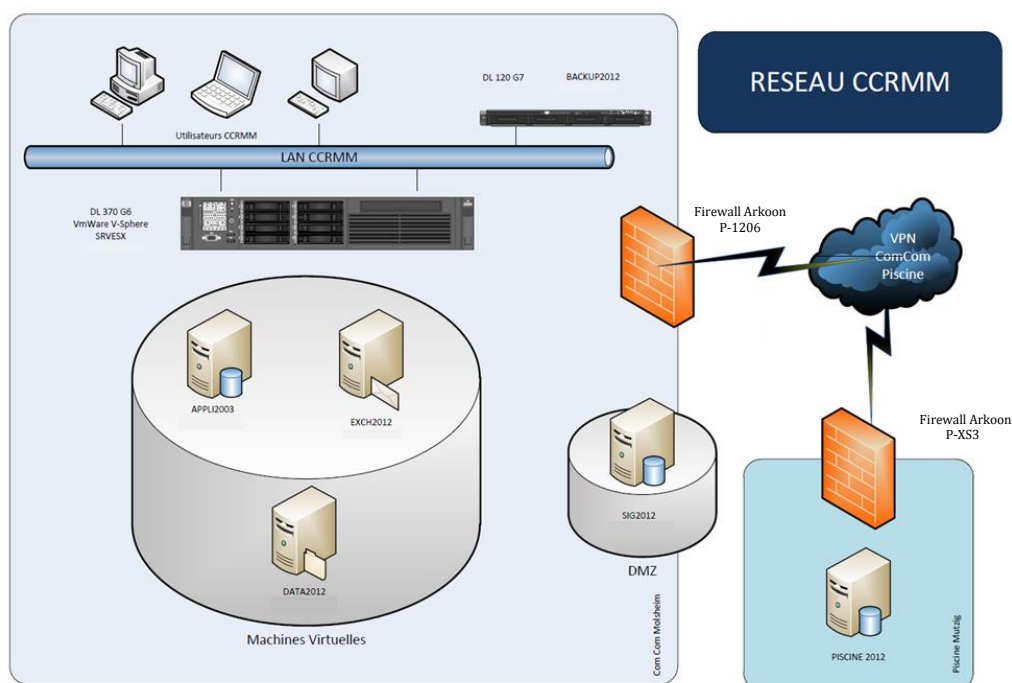
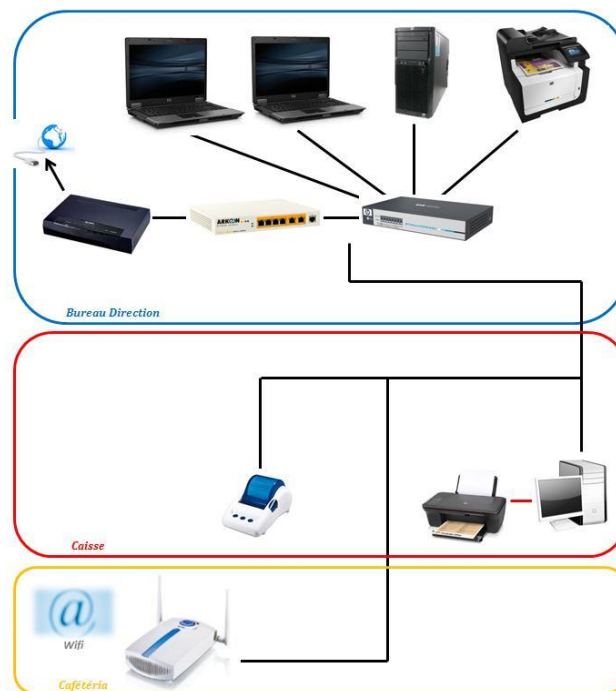


Schéma fonctionnel du système informatique de la Piscine de Mutzig :



2.4.3.2. Les véhicules

La Communauté de Communes dispose de quatre véhicules de service.

Trois véhicules (Renault Kangoo, Renault Clio et Citroën Berlingo) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistantes Maternelles.

Un véhicule (Renault Kangoo) est affecté au Service des Piscines qui dispose également d'une remorque.

3 - ACTIONS ET RÉALISATIONS

2014

3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES

3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »

3.1.1.1. *Extension de la société CASAL SPORT – Cession foncière complémentaire*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 112,59 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : vente de matériel sportif pour les scolaires et collectivités

Cette cession est destinée à l'extension et à la réorganisation des locaux de l'entreprise CASAL SPORTS.

3.2. TOURISME

Les principales missions de l'Office de Tourisme de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG sont l'accueil, l'information, l'animation, la communication et la promotion touristique de la destination "Région de MOLSHEIM-MUTZIG".

L'Office de Tourisme contribue également à assurer la coordination des divers partenaires et prestataires.

De plus, l'Office de Tourisme est autorisé à commercialiser des prestations et produits touristiques issus de sa zone de compétence.

Par ailleurs, lors de la Commission du Tourisme de la Communauté de Communes du 3 Juillet 2014, l'Office de Tourisme a proposé la création de groupes de travail "filière", proposition ayant été validée par l'assemblée. Ainsi, ce sont 5 groupes composés d'élus, de membres du Conseil d'Administration et du personnel de l'Office de Tourisme qui ont été mis en place avec comme objectif de devenir un outil de travail collaboratif et participatif entre institutions et acteurs du tourisme afin de développer l'attractivité de notre territoire.

Concernant les données qui sont présentées dans le présent rapport, elles résultent des indicateurs mis en place pour les visiteurs mais sont également issues d'enquêtes menées par l'Office de Tourisme auprès des prestataires.

L'activité touristique 2014 présente un bilan satisfaisant compte-tenu de la conjoncture économique.

3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

A) Le côté statutaire

Le Conseil d'Administration composé de 13 membres s'est réuni à 4 reprises (20/05, 10/06, 03/07 et 09/09) et lors des Commissions du Tourisme Elargie des 3 juillet et 20 Novembre 2014.

Les membres du Conseil d'Administration sont issus de 2 collèges :

Collège n°1 : Membres de droit issus de la Communauté de Communes : 5 élus

Collège n°2 : Membres socioprofessionnels, associatifs et personnes physiques : 8 membres

Le Bureau de l'Office de Tourisme Intercommunal a été élu à l'issue de l'Assemblée Générale du 12 Juin 2014 et se compose comme suit :

Président	: Martin PACOU, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du tourisme et Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
Vice-Président	: Auguste SCHMITT, Président de la Société d'Histoire de MUTZIG et Environs
Trésorier	: Jean SIMON, Adjoint au Maire de MOLSHEIM et Délégué de la Communauté de Communes
Secrétaire	: Laurence FRITZ, artisan-créatrice

B) Les prestations proposées aux adhérents de l'Office de Tourisme

Le nombre de prestataires adhérent à l'Office de Tourisme pour 2014 est de 94 (+2%).

La cotisation annuelle à l'Office de Tourisme inchangée depuis plus de 10 ans, permet aux adhérents de bénéficier d'un certain nombre de services :

- insertion dans le guide découverte et d'accueil
- insertion dans les guides
- parution sur le site Internet
- diffusion de dépliants sur les présentoirs au sein de l'espace accueil, auprès des partenaires et lors de divers salons de tourisme et autres opérations promotionnelles.

3.2.2. l'Accueil et l'Information du Public

A) Le Personnel et ses missions

Les 4 salariées multilingues orientent et incitent les visiteurs à la découverte de notre région tout au long de l'année. Les 7 guides vacataires permettent de répondre aux demandes de guidages pour groupes. Ils contribuent également à animer les sorties estivales proposées par l'Office de Tourisme en juillet et en août.

Les horaires d'ouverture sont aménagés et adaptés en fonction de la saison touristique mais également en fonction de manifestations se tenant dans la ville de MOLSHEIM telles la Fête du Raisin ou encore les animations de Noël.

Différents services sont offerts aux visiteurs, à la population locale et aux prestataires par l'Office de Tourisme :

- **Services aux clientèles touristiques** : leur faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs ...), informer, faire découvrir, accompagner dans les recherches ...
- **Services à la population locale** : informations pratiques, billetterie pour spectacles et concerts, promotion des événements locaux ...
- **Services aux prestataires touristiques**: vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations (via des réservations d'hébergements ou la vente de billets notamment) tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication
- **Espace boutique** (articles souvenirs Bugatti, cartes postales, articles Alsace ...)
- **Accès internet gratuit.**

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est une priorité. Des visites chez les différents prestataires adhérents ont été faites par le personnel.

Par ailleurs, le personnel a suivi diverses formations tout au long de l'année.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à de très nombreuses réunions et rencontres organisées par diverses institutions du tourisme.

Mission Accueil

19.143 personnes se sont adressées à l'Office de Tourisme dont 14.250 touristes et 4.893 personnes dites non touristiques.

Le bilan touristique dans sa globalité est satisfaisant. Les mois de Juillet et Août ont été les mois où l'Office de Tourisme a accueilli le plus de visiteurs, à savoir en Juillet 1882 visiteurs pour 1090 demandes et en août 2736 visiteurs pour 1329 demandes.

En 2015, les indicateurs seront plus fiables grâce au nouveau système de comptage qui couple capteurs et logiciel de statistiques

Concernant les touristes hors Bas-Rhin, la clientèle se présente comme suit :
52 % Français et 48 % visiteurs étrangers.

Après les Français, les touristes étrangers venus sur notre territoire sont dans l'ordre décroissant : 1. Allemands 2. Néerlandais 3. Belges.
C'est identique à 2013.

Mission Animations

Visites estivales gratuites

Les sorties visites ont été moyennement fréquentées. Il convient de mener une réflexion en 2015 afin d'enrayer ce cycle négatif et trouver des solutions pour améliorer la fréquentation.

Autres activités

L'Office de Tourisme n'a pas organisé de journée festive mais a été partenaire du Fort pour les représentations du spectacle Rouge Horizon.

L'Office a également été co-organisateur avec le Club Vosgien de la Randonnée Binationale qui s'est tenue sur notre territoire les 20 et 21 Septembre.

Ont aussi été créées cette année quatre nouvelles activités ludiques :

- 3 Rallyes Randoland, balades ludiques destinées aux enfants selon tranche d'âge : l'une à MOLSHEIM, l'autre à DACHSTEIN et le dernier à MUTZIG
- Un parcours géocaching sur MOLSHEIM mis en place dans le cadre de l'animation "Sur la piste des Trésors d'Alsace" avec Alsace Géocaching et le RésOT.

Visites groupes

33 guidages payants dont 58% uniquement de la Chartreuse et 11 visites gratuites soit un total de 44 visites commentées.

Mission Commercialisation

Service de réservation Meublés et Offres séjours

Bilan mitigé avec une baisse conséquente du nombre de contrats de réservation. La tendance de la baisse est confirmée par les prestataires hébergeurs eux-mêmes qui craignent que 2015 ne soient dans la même lignée.

Vente boutique et billetterie

35.550,50 € pour la billetterie et pour la boutique 12.915,85 €, générant un bénéfice net de 2.938,41 € (1.202 € billetterie et 1.737,41 € boutique).

Commercialisation en ligne

La vente en ligne concerne la boutique, la billetterie, les meublés touristiques et les séjours. En 2014, la vente en ligne s'est essentiellement démarquée par la vente de billetterie et de la boutique. Malheureusement, la réservation en ligne d'hébergements et de séjours est à zéro. Il convient là aussi de réfléchir à des solutions de développement et d'amélioration de ce service.

3.2.3. La Promotion et la Communication

A) La promotion

L'Office de Tourisme, en vue d'augmenter le flux touristique sur sa destination, a participé aux opérations et événements suivants:

- Salon de tourisme de RENNES du 24 au 26 janvier
- Salon de tourisme à SAARBRÜCKEN du 14 au 17 février
- Salon de tourisme de PARIS du 20 au 23 mars
- Village alsacien à DÜSSELDORF du 4 au 6 juillet
- Participation aux opérations FAP (Fédération des Associations de Professionnels du Pays Bruche Mossig Piémont) avec présence physique à CHATEAUROUX du 26 au 28 septembre.

B) La communication

Concernant la communication, l'Office de Tourisme est le garant d'une information officielle sur le territoire. La gestion de l'information concernera aussi bien l'édition de brochures que la saisie de données touristiques afin d'alimenter en temps réel notre site internet.

Les éditions

Nos divers outils de communication dont l'objectif est de véhiculer une image attractive de la destination permettent à l'Office de Tourisme de faire connaître son territoire, d'en assurer la promotion mais surtout pour les visiteurs de préparer leur séjour dans la Région MOLSHEIM-MUTZIG.

Les éditions réalisées en 2014 sont : 3 édition de calendrier des fêtes, guide des hébergements, guide de la gastronomie, guide découverte, bulletins de liaison touristique, carnets de randonnées et carnets cyclotourisme.

Le site internet

Le site internet constitue un important support de promotion et de communication. C'est une source d'informations complètes et précises. Il est amélioré au fur et à mesure pour répondre aux besoins et aux attentes des internautes. Une nouvelle interface de la page d'accueil sera mise en place au cours du premier trimestre 2015.

74.681 internautes (+21,54 % par rapport à 2013) ont surfé sur notre site internet. Le taux de connexion est en constante hausse ces dernières années.

3.2.4. Faits marquants 2014

Les faits marquants 2014 se présentent comme suit :

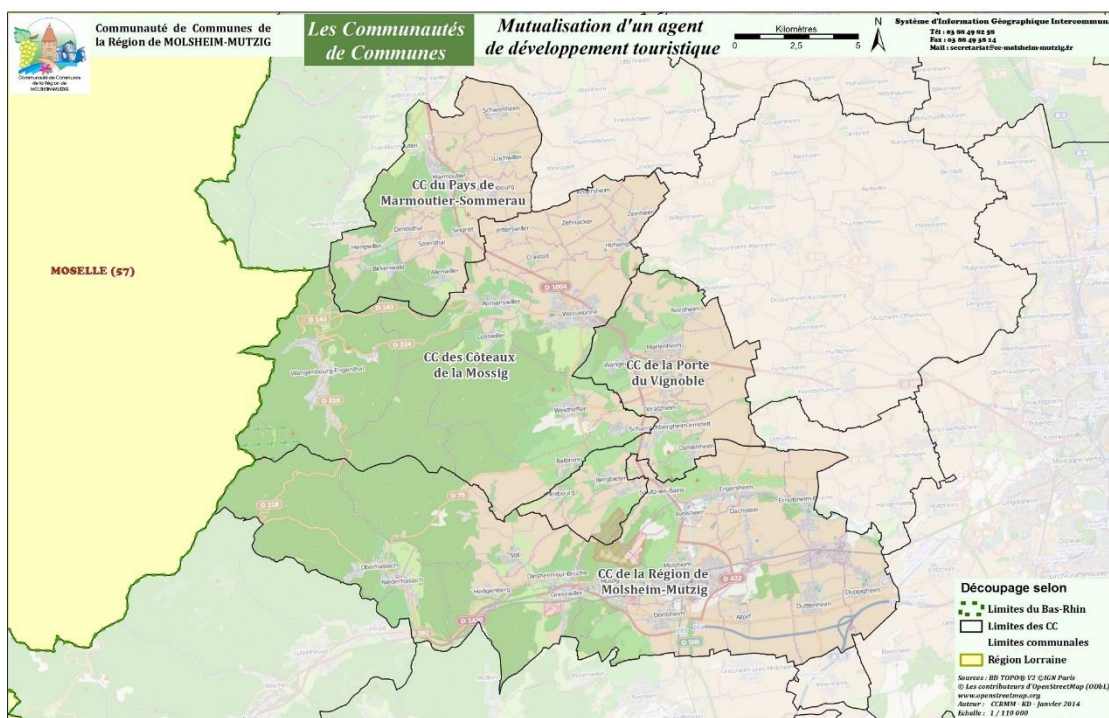
- Assemblée Générale de l'Office de Tourisme le 12 juin suivie d'un CA pour l'élection d'un nouveau Président et du Bureau
- Co-organisation de la Randonnée Binationale
- Création de groupes de travail "filière"

3.2.5. Création d'un poste d'agent de développement touristique mutualisé

Les 4 Communautés de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, du Pays de Marmoutier-Sommerau, des Côteaux de la Mossig et de la Porte du Vignoble ont décidé de recruter, en commun, un agent de développement touristique intercommunautaire.

Le Conseil Communautaire a donné son accord, par délibération du 20 février 2014, pour la création de ce poste dans le cadre d'une convention de partenariat supra-intercommunal.

Mlle Aurore SCHAFF a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2014. Sa mission est de mettre en place des actions et des projets structurants dans le domaine touristique sur l'ensemble du territoire concerné, à savoir les 4 Communautés de Communes, soit 52 Communes, 66.965 habitants, pour 380 km².



Après une première phase de découverte des lieux et de prise de contact avec l'ensemble des acteurs touristiques et socio-professionnels du territoire, l'agent proposera au comité de pilotage une stratégie de développement touristique courant 2015. L'objectif est de renforcer les offres définies comme prioritaires et d'accentuer les opérations en direction des publics cibles. Cette stratégie permettra, par ailleurs, de dégager les principaux atouts du territoire et de définir une offre globale lisible et pertinente.

3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

3.3.1. Liaisons cyclables

3.3.1.1. *Liaison cyclable ERNOLSHEIM-BRUCHE CENTRE / R.D. 393*

La Communauté de Communes a adopté lors de la séance du 4 juillet 2013, la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EMCH+BERGER, relatif à la réalisation de la liaison cyclable ERNOLSHEIM-BRUCHE CENTRE / R.D. 393, estimée à 1.117.000,00 € H.T. Les travaux ont été exécutés en 2014 pour un montant total de **1.083.020 € HT**.

3.3.1.2. *Liaison cyclable DANGOLSHEIM - SOULTZ-LES-BAINS - DAHLENHEIM*

La Communauté de Communes a décidé de lancer une étude d'ingénierie, par le bureau d'études EGIS, pour la réalisation d'une liaison cyclable reliant les Communes de DANGOLSHEIM / SOULTZ-LES-BAINS / DAHLENHEIM.

3.3.1.3. *Liaison cyclable MOLSHEIM - CENTRE EQUESTRE*

La Communauté de Communes a décidé de réaliser une liaison cyclable, connectant le centre équestre de MOLSHEIM à la piste cyclable du Conseil Départemental du Bas-Rhin, reliant MOLSHEIM à AVOLSHEIM. Les travaux ont été exécutés en 2014 pour un montant total de **109.840 € HT**.

3.3.2. Les 3 piscines

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, de DUPPIGHEIM et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.



Piscine de MUTZIG



Piscine de plein-air de MOLSHEIM



Piscine de DUPPIGHEIM

3.3.2.1 Le personnel

25 permanents dont :

- 11 maîtres-nageurs sauveteurs
- 7 agents d'accueil et d'entretien
- 1 agent d'exploitation
- 2 agents techniques
- 2 apprenties BPJEPSAAN depuis septembre 2012
- 2 responsables

11 à 16 postes saisonniers, chaque mois, pour la saison estivale :

- 6 maîtres-nageurs sauveteurs
- 3 à 8 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques

3.3.2.2 Bilan de la fréquentation 2014

214.789 entrées ont été enregistrées, soit – 4 % par rapport à 2013 :

- ➔ pour MUTZIG : 145.902 entrées, soit + 5 % par rapport à 2013
- ➔ pour DUPPIGHEIM : 41.934 entrées, soit - 7 % par rapport à 2013
- ➔ pour MOLSHEIM : 26.953 entrées, soit - 33 % par rapport à 2013

La répartition des fréquentations générales par site :

- ➔ MUTZIG représente 67,9 % avec 145.902 entrées
- ➔ DUPPIGHEIM représente 19,5 % avec 41.934 entrées
- ➔ MOLSHEIM représente 12,5 % avec 26.953 entrées

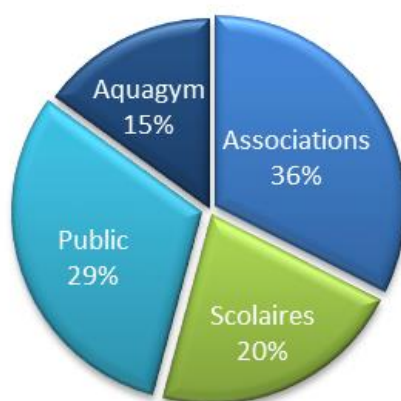
L'année 2014 représente le 7^{ème} résultat des 10 dernières années.

Rappel des fréquentations des 10 dernières années sur les 3 piscines :

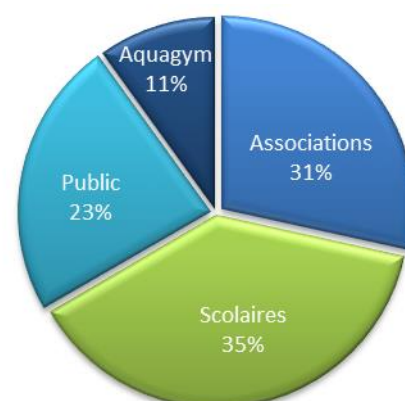
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fréquentations	208.456	221.009	199.549	220.558	239.744	225.735	212.142	222.161	224.345	214.789
Classement	9	5	10	6	1	2	8	4	3	7

- **Répartition du public :**

A la piscine de MUTZIG :

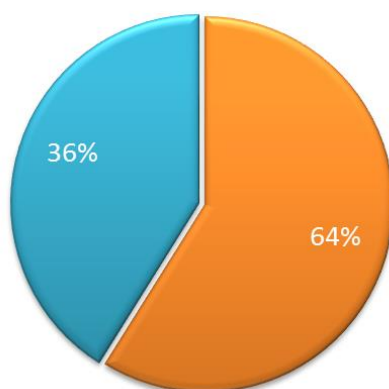


A la piscine de DUPPIGHEIM :

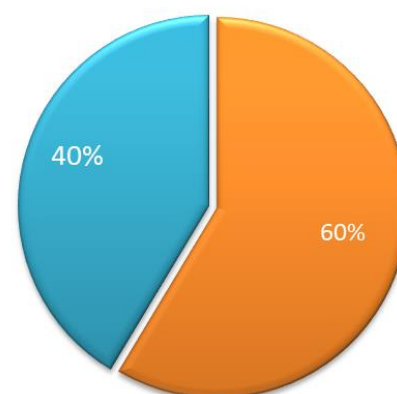


- **Répartition des scolaires (2014 / 2015) :**

A la piscine de MUTZIG :



A la piscine de DUPPIGHEIM :



comcom hors comcom

Une baisse des entrées scolaires de 16,12 % (- 7.613 entrées) est enregistrée sur l'année 2014/2015. Elle est due aux nouveaux rythmes scolaires et à la suppression de la prise en charge du transport des élèves du secondaire par la Communauté de Communes.

3.3.2.3 Le Budget

- **Recettes :**

422.593,92 € de recettes totales de fonctionnement, soit 91.597,96 € de baisse par rapport à 2013 :

- pour MUTZIG : 310.461,38 € (- 21.364,72 €)
- pour DUPPIGHEIM : 64 431,81 € (- 42.534,96 €)
- pour MOLSHEIM : 47.700,73 € (- 27.698,28 €)

- **Dépenses :**

1. 563.554,42 € de dépenses totales de fonctionnement en 2014, amortissement inclus (les dépenses réelles d'exploitation représentent 1.518.900,69 € soit + 158.991,51 € par rapport à 2013) :

- pour MUTZIG : 1.031.969,19 € (+ 131.559,51 €)
- pour DUPPIGHEIM : 359.875,72 € (+ 18.036,55 €)
- pour MOLSHEIM : 127.055,78 € (+ 9.357,68 €)

Les charges à caractère général représentent 38,46 % des dépenses totales.

Les charges du personnel représentent 57,66 % des dépenses totales du service piscine (charges de personnel - atténuations de charges).

- **Le déficit d'exploitation :**

- ☞ **Augmentation des charges d'exploitation :**

- Charges à caractère général : + 122.262,56 €
- Charges réelles de personnel : + 66.013,36 € (Charges - Atténuations de charges)

- ☞ **Diminution des recettes d'exploitation de - 72.239,39 €**

- ☞ **Augmentation du déficit d'exploitation de 29.2 % soit 258.100 €**
(- 842.479 € en 2012 / - 882.860 € en 2013 / - 1.140.960 € en 2014)

En moyenne :

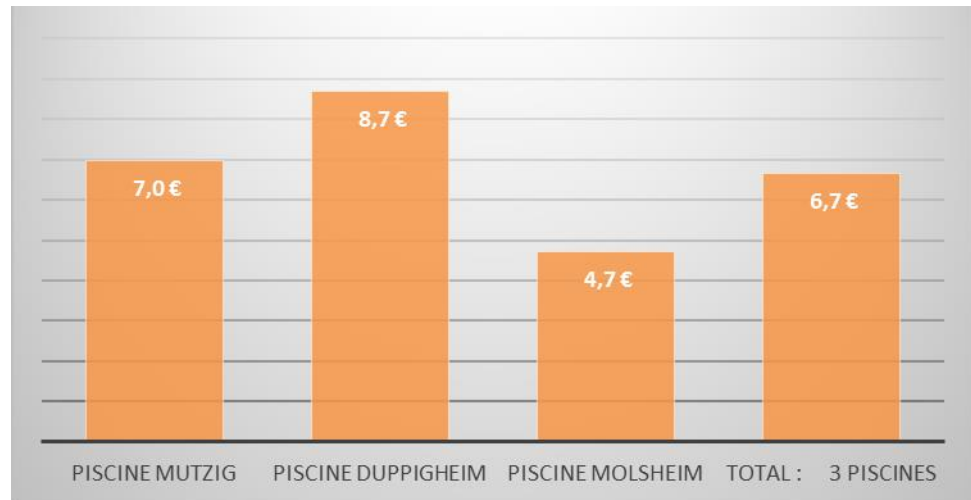
- 25,61 % des charges ont été couvertes par l'utilisateur
- 0,43 % par le Conseil Général du Bas-Rhin
- et 73,96 % par la Communauté de Communes.

Bilan par site :

Couverture des charges par le produit des recettes (produits des services + subventions) :

- pour MUTZIG : le produit des entrées couvre 29 % des charges d'exploitation
- pour DUPPIGHEIM : le produit des entrées couvre 18 % des charges
- pour MOLSHEIM : le produit des entrées couvre 37 % des charges.

Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :



- **Animations :**

97.409,20 € de recettes, soit – 14,92 % (- 17.084,60 €) de baisse par rapport à 2013 :

- pour MUTZIG : 82.825,20 € (- 17.258,20 €) avec 1.492 cours dispensés en 2014. Cette baisse est due aux inscriptions pour l'aquabike et le circuit training faites en décembre 2013 pour le 1^{er} trimestre 2014.
- pour DUPPIGHEIM : 14.584,40 € (+ 173,60 €) avec 370 cours dispensés en 2014.

3.3.2.4 Faits marquants 2014

- ☞ **Organisation d'animations à thème : Halloween** (avec une soirée réservée aux adolescents) & une *Chasse aux Œufs*
- ☞ Organisation d'une manifestation en faveur du **Téléthon : « 36h chrono »**.

3.3.3. Construction d'une nouvelle piscine à l'Est du Territoire

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 4 juillet 2012, d'implanter un nouvel établissement de baignade, qui se substituera à la piscine de DUPPIGHEIM, dans la zone d'activités « ACTIVEUM », sur un terrain se situant à DACHSTEIN, au nord du fossé de la Hardt et au sud de la gare de DUTTLENHEIM.

Le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer, par délibération du 12 avril 2013, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouvel équipement aquatique de DACHSTEIN au groupement URBANE KULTUR / KHEPHREN INGENIERIE / ETHIS INGENIERIE / LES ECONOMISTES / EURO SOUND PROJECT / C2BI / BRUNO KUBLER, dont le mandataire est URBANE KULTUR – 22 rue Lafayette – 67100 STRASBOURG, pour un montant de 910.886,49 € H.T.

Le Conseil Communautaire a adopté, par délibération du 20 février 2014, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Le montant des honoraires complémentaires, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux supplémentaires du projet, est de 61.113,51 € H.T. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe ainsi de 910.886,49 € H.T. à 972.000,00 € H.T.

3.3.4. Intégration du cinéma du Trèfle dans le dispositif « Carte Culture »

La « carte culture » est destinée à encourager les étudiants à fréquenter les institutions culturelles qui adhèrent au dispositif en leur permettant d'accéder, à tarif préférentiel, à certains spectacles et manifestations (cinémas, festivals, musées, opéras, orchestres, relais et centres culturels, théâtres).

Le Conseil Communautaire a autorisé, par délibération du 15 mai 2014, le cinéma du Trèfle à intégrer ce dispositif via la signature de la convention « Carte Culture 2014-2017 ».

3.4. EPICERIE SOCIALE

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de soutenir la création et la gestion d'une épicerie sociale sur le territoire. L'objectif est de garantir l'accès à une nourriture suffisante et saine aux personnes en situation de précarité, tout en menant un travail d'accompagnement budgétaire. L'arrêté préfectoral du 7 mars 2014 a doté la Communauté de Communes d'une compétence en la matière et a permis la mise en œuvre du projet. La structure devrait ouvrir ses portes au courant du 2^{ème} trimestre 2015.

Ce projet est soutenu financièrement par la Communauté de Communes mais la mise en œuvre et la gestion quotidienne sont entièrement portées par Caritas Alsace.

Depuis 111 ans, Caritas Alsace Réseau Secours Catholique vient en aide aux familles et personnes en situation de précarité, quelles que soient leurs difficultés. 1.630 bénévoles répartis sur toute la région, au sein de 88 équipes, luttent au quotidien contre la misère et l'exclusion.

Plus de 32.000 personnes sont aidées chaque année par Caritas Alsace : enfants, jeunes, personnes en âge de travailler, retraités, familles ou personnes isolées, français ou étranger, sans distinction de race, de culture, de religion.

De l'aide alimentaire d'urgence, à l'accompagnement scolaire, en passant par les dons matériels, la domiciliation postale, les groupes créatifs ou l'accompagnement des personnes détenues..., les propositions de soutien sont nombreuses et tentent de répondre au mieux à chaque besoin.

- Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

Une épicerie sociale constitue une forme d'aide alimentaire permettant à des foyers en situation précaire de faire des achats en préservant au maximum leur dignité. L'objectif est de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable tout en leur offrant des denrées variées et le choix quant aux produits à consommer.

- Les bénéficiaires

Les usagers de l'épicerie sociale sont des personnes en situation de précarité, domiciliées ou résidant dans l'une des Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

Ils seront obligatoirement orientés vers l'épicerie sociale par un travailleur social professionnel (collectivité territoriale, association, institution...). Chaque bénéficiaire s'inscrira dans un projet personnalisé et ne bénéficiera de l'épicerie sociale que dans une logique de durée déterminée.

- Localisation & Fonctionnement

Les locaux sont situés 20 route Ecospace à MOLSHEIM. Le fonctionnement et la gestion quotidienne de l'épicerie sociale sont assurés par une équipe de gestion composée d'une vingtaine de bénévoles et d'un animateur spécialisé en Economie Sociale et Familiale de Caritas Alsace.

Les denrées proposées proviennent essentiellement de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Elles ne sont pas délivrées sous forme de colis mais choisies par ceux qui en bénéficient. Le montant des droits d'achats est défini selon la composition familiale. Seuls 10% du prix pratiqué en moyenne pour ces mêmes denrées par les supermarchés traditionnels restent à la charge des bénéficiaires.

Par ailleurs, ce dispositif se traduit également par la mise en place d'actions d'informations, pratiques et pédagogiques, destinées à composer une alimentation saine, variée, respectueuse de l'hygiène alimentaire dans les limites budgétaires des personnes accueillies. Des ateliers sont également mis en place dans le but de donner aux familles des outils pour mieux consommer (ateliers sur les économies d'énergie, création de produits d'entretien....).

L'épicerie sociale sera ouverte, aux bénéficiaires, au moins 3 demi-journées par semaine. Elle pourra accueillir et suivre environ 140 familles en difficulté détectées par les travailleurs sociaux sur la Communauté de Communes. Ce nombre peut être amené à évoluer selon les besoins du territoire.

L'épicerie sociale de MOLSHEIM représente une surface d'environ 120 m² à laquelle s'ajoutent des communs de 35 m². Elle est composée de 5 pièces réparties comme suit : 1 bureau, 1 espace d'accueil, 1 salle de réunion avec éléments de cuisine, 1 espace de stockage et 1 espace de vente.

3.5. EAU ET ASSAINISSEMENT

3.5.1. Commune de DORLSHEIM

3.5.1.1. Assainissement Général – A] Déviation du DO 2001 – B] Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu R2002A-R3132 – Aménagement à l'aval de la rue Luther

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2012 la consistance technique du projet prévoyant le remplacement d'une partie du réseau ainsi qu'une réhabilitation par chemisage continu sur un tronçon, à l'aval de la rue Luther à DORLSHEIM. Le projet de la partie A) a été annulé et remplacé par le projet intitulé « Déviation du D.O. N°2001 » adopté par le conseil Communautaire en décembre 2013.

Le marché de déviation du DO2001 a été notifié en février 2014 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant de 82.967,00 € H.T.

Les travaux démarrés en mai 2014 ont été réceptionnés en octobre 2014.

Le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement (partie B) a été notifié en juillet 2013 à la société AXEO SA à BRUMATH pour un montant de 28.631,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2014 ont été réceptionnés en décembre 2014.

3.5.2. Commune d'ERGERSHEIM

3.5.2.1. Assainissement – Réhabilitation du réseau par fraisage et évacuation de béton et concrétions calcaires - Rue Kleinfeld

Le Conseil Communautaire a adopté en mai 2014, la consistance technique du projet de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la rue Kleinfeld.

Le marché a été notifié en février 2014 à la société AXEO SA à BRUMATH pour un montant de 14.800,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2014 ont été réceptionnés en août 2014.

3.5.3. Commune de GRESSWILLER

3.5.3.1. Assainissement – Extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue des Eglantines

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2013, la consistance technique du projet d'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue des Eglantines.

Le marché a été notifié en février 2014 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant de 10.884,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2014 ont été réceptionnés en octobre 2014.

3.5.4. Ville de MOLSHEIM

3.5.4.1. Eau et Assainissement – Extensions de réseaux Chemin du Schaeffersteinweg - A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2012, la consistance technique du projet d'extension, d'une part, du réseau d'assainissement, d'autre part, du réseau d'alimentation en eau potable s'inscrivant dans le cadre de l'extension de la voirie du Chemin du Schaeffersteinweg.

Le marché a été notifié en février 2014 à la société Lucien SPEYSER et Cie SA à GERSTHEIM pour un montant de 27.966,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2014 ont été réceptionnés en août 2014

3.5.4.2. Assainissement général – Rue de la Commanderie - Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu

Le Conseil Communautaire a adopté en février 2014 la consistance technique du projet de chemisage du réseau d'assainissement.

Le marché de travaux a été notifié en avril 2014 à l'entreprise AXEO SA à BRUMATH, pour un montant de 288.950,00 € HT.

Les travaux ont démarré en avril 2014 et ont été réceptionnés en décembre 2014.

3.5.5. Ville de MUTZIG

3.5.5.1. Eau et Assainissement – Ville de MUTZIG – Liaison rue du Château et rue Chassepot - A) Assainissement Général - B) Alimentation en Eau Potable

Le Conseil Communautaire a adopté en février 2014 la consistance technique du projet de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable de la liaison entre la rue du Château et la rue Chassepot.

Le marché en résultant a été notifié en avril 2014 à l'entreprise DENNILEGOLL SAS à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM, pour un montant HT de 74.900,00 €.

Les travaux ont démarré au mois de mai 2014 et ont été réceptionnés en juillet 2014.

3.5.6. Commune d'OBERHASLACH

3.5.6.1. Eau – Commune d'OBERHASLACH – Renforcement du réseau vers le Klintz – Rue du Nideck - Alimentation en Eau Potable

Le Conseil Communautaire a adopté en mai 2014 la consistance technique du projet de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable de la liaison entre la rue du Château et la rue Chassepot.

Le marché en résultant a été notifié en août 2014 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGESHEIM, pour un montant HT de 88.3050,00 €. Les travaux ont démarré au mois de septembre 2014.

Les travaux ont été réceptionnés en octobre 2014.

3.5.7. Stations d'épuration de la Communauté de Communes

3.5.7.1. Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau de la filière « EAU »

Le Conseil Communautaire avait adopté en juillet 2013 la consistance technique du projet global de mise à niveau de la filière « Eau » de la station d'épuration de MOLSHEIM, pour un montant estimatif de 1.010.000,00 € HT.

Il est prévu dans le cadre d'une première tranche de travaux dont la consultation a été lancée fin 2014, notamment l'installation d'un pré-dégrilleur vertical en entrée de station ainsi que la modification de la tuyauterie de refoulement pour une alimentation directe du bassin de pollution pour un montant estimatif de 120.000,00 € HT.

Les travaux démarreront en 2015.

3.5.8. Divers

3.5.8.1. Règlements du service d'eau potable, d'assainissement et d'assainissement non collectif

Par délibérations n°13-105, 13-106 et 13-107 du 19 décembre 2013, le Conseil Communautaire avait entériné les nouveaux règlements du service d'eau potable, d'assainissement et d'assainissement non-collectif.

Les évolutions réglementaires ainsi que l'amélioration continue des techniques et des pratiques et les retours d'expérience des acteurs de terrain ont poussé à revoir les règlements du service d'eau potable, d'assainissement et d'assainissement non-collectif.

Les principales modifications sont de trois ordres :

- D'abord, en complétant des articles pour plus de pédagogie, comme par exemple l'article 23 du règlement de distribution d'eau. Il décrit désormais plus précisément les modalités de lutte contre le gel des compteurs. Ont également été précisés des points pratiques tels que la façon de saisir le correspondant « informatique et libertés » du SDEA.
- Il a également été transcrit dans le règlement des pratiques positives existantes en matière de dialogue avec l'utilisateur, par exemple en cas de surconsommation ou des factures estimatives : chaque usager peut demander une modification de forfait pour faire suite à, par exemple, une modification de la composition de son foyer. Il a en outre rappelé des pratiques de longue date de loyauté envers le consommateur comme la facturation semestrielle ou l'avertissement en cas de surconsommation.
- Enfin, pour mieux préciser les modalités réglementaires d'indemnisation en cas d'interruption de la fourniture d'eau, en qualité ou quantité...

3.5.8.2. Eau – Puits d'Altorf 1 – Remise en route du pompage

L'Agence Régionale de Santé avait sollicité, mi-juin, la Communauté de Communes pour la remise en route du pompage du puits ALTORF 1 suite au bilan de situation relatif aux pollutions des eaux souterraines par les composés organo-halogénés volatils (COHV) issus du site MESSIER-BUGATTI-DOWTY.

Les récents résultats des campagnes de mesure de la qualité des eaux souterraines avaient en effet montré que les teneurs en COHV au niveau du

puits de dépollution, situé entre le site de MESSIER-BUGATTI-DOWTY et le forage Altorf 1, étaient en augmentation depuis plusieurs mois.

Les connaissances approfondies de l'hydrogéologie du secteur et le fonctionnement satisfaisant du dispositif de dépollution déployé sur le site de MESSIER-BUGATTI-DOWTY avaient conduit le bureau d'études ANTEA à émettre l'hypothèse de la présence d'une autre source de pollution en COHV dans la partie profonde de l'aquifère sur le site de GOUVY-MULLER.

Le panache de pollution des eaux souterraines impacte les bans communaux de MOLSHEIM, DORLSHEIM et ALTORF. Il s'étend actuellement au-delà du forage Altorf 2 et continue à se propager vers le sud-est.

Aussi, afin de limiter la diffusion des polluants, l'ARS a demandé à la Communauté de Communes de remettre en service le forage Altorf 1 qui pourrait jouer le rôle de puits de fixation à un débit permanent de pompage de 20 m³/h pour créer une barrière hydraulique efficace. L'eau pompée est rejetée dans le fossé de la Blieth qui se jette dans le Muehlbach, une défluence du Bras d'Altorf.

Le pompage est en route depuis novembre 2014.

3.5.8.3. Convention concernant la fourniture d'eau et le service d'assainissement à la Communauté de Communes par le SDEA pour les abonnés du lieudit « Biblenheim » à SOULTZ-LES-BAINS

La desserte en eau potable de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS était historiquement assurée par le Syndicat des Eaux du Kronthal, jusqu'au 1^{er} janvier 2008. La reprise de la compétence « Eau Potable » par la Communauté de Communes, pour la Commune, a conduit à redéfinir les modalités de fonctionnement des conduites intercommunales.

L'interconnexion est constituée par l'ancienne conduite intercommunale raccordant la Commune de SOULTZ-LES-BAINS au réseau de distribution d'eau potable du SDEA – Périmètre du Kronthal, (ancien syndicat des eaux du Kronthal). La Commune de SOULTZ-LES-BAINS est aujourd'hui alimentée par les installations de production de la Communauté de Communes par une liaison intercommunale en provenance d'AVOLSHEIM. Le maintien en état de service de l'ancienne liaison a toutefois été jugé pertinent pour permettre d'assurer un approvisionnement de secours en cas de défaillance ou d'intervention sur le réseau principal.

Cette interconnexion doit permettre de :

- couvrir par écoulement gravitaire les besoins du secteur de SOULTZ-LES-BAINS/AVOLSHEIM en cas de coupure de la liaison en provenance du secteur de MOLSHEIM,
- garantir la qualité de l'eau, en l'absence de secours nécessaire, avec un débit de renouvellement de quelques m³/h assuré gravitairement du SDEA vers la Communauté de Communes par un by-pass en petit diamètre avec compteur volumétrique.

La convention intervenue à ce titre a remplacé celle du 25 septembre 2007 concernant la gestion de la phase transitoire de la liaison intercommunale d'eau potable, avant raccordement de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS au

réseau communautaire. Elle précise également les modalités de desserte en eau et de collecte des eaux usées des usagers du lieu-dit « Biblenhoff », raccordés en amont du point d'interconnexion et directement sur les installations du SDEA.

Ainsi, les 13 abonnés concernés restent desservis par le SDEA – périmètre du Kronthal en Eau Potable et périmètre Basse-Mossig pour l'Assainissement. Les travaux d'entretien ou d'investissement réalisés sur les équipements d'eau ou d'assainissement sont désormais à la charge du SDEA. Le SDEA est bénéficiaire du produit des redevances d'eau et d'assainissement sollicitées auprès de ces abonnés. Les tarifs Eau et Assainissement applicables sont ceux en vigueur dans les périmètres Kronthal et Basse-Mossig.

3.5.8.4. Mission Eau

La Communauté de Communes et le SDEA se sont rapprochés début 2014 pour élaborer un projet de partenariat à l'appui d'une mission Eau dont l'objectif est d'apporter son aide pour engager des actions de reconquête de la qualité des eaux.

Dans ce cadre, une conférence sur le jardinage naturel destinée aux jardiniers amateurs s'est tenue le 10 octobre 2014 au Château des Rohan à MUTZIG. Cette réunion qui a connu un vif succès fut animée par M. Eric CHARTON, expert en jardinage naturel et compostage. Elle avait pour objectif de présenter les enjeux sur la qualité de la ressource en eau mais aussi de promouvoir les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, premiers facteurs de déclassement de la qualité de la nappe rhénane.

D'autres actions d'information et de sensibilisation sur les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour protéger nos ressources naturelles, notre santé et notre environnement, à destination des Collectivités cette fois-ci, sont prévues.

3.5.8.5. Autosurveillance des réseaux d'assainissement

L'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, notamment, définit les obligations réglementaires de suivi qui s'imposent aux maîtres d'ouvrage ou aux exploitants des systèmes d'assainissement.

Ces obligations concernent entre autres l'équipement et le niveau de performance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, l'autosurveillance des rejets des stations de traitement des eaux usées et des ouvrages de déversement situés sur les réseaux ainsi que la transmission au service de police de l'eau et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse des données relatives au suivi du fonctionnement du système d'assainissement.

A ce titre, un recensement des ouvrages devant faire l'objet d'une instrumentation et d'un suivi a été réalisé. Seize points de déversement au milieu naturel ont été recensés. L'estimation des travaux qui devraient être engagés en 2015, s'élève à 65.826,00 € HT.

3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

3.6.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2014, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de **48.240,34 € H.T.**

3.6.2. Réhabilitation d'un secteur du Canal Coulaux à MOLSHEIM

La Communauté de Communes a procédé à la réhabilitation de la section amont du canal Coulaux à MOLSHEIM pour un montant de **98.946,34 € H.T.**

3.6.3. Digue de protection de crue

La Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection de crue, pour un montant de **20.052 € H.T.**

3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

3.7.1. La communication externe

3.7.1.1. Le bulletin d'information

Chacun des bulletins d'information « L'Avenir Ensemble » présente une compétence ou une action particulière de la Communauté de Communes.

En 2014 :

- Le bulletin N° 20, paru en Octobre 2014, a été consacré à la présentation du Conseil Communautaire et du territoire de la Communauté de Communes, à la piscine de plein-air de MOLSHEIM, au Relais d'Assistants Maternelles et aux travaux en matière d'Eau et Assainissement et de création de pistes cyclables.



3.7.1.2. Le site internet

Le 1^{er} site internet de la Communauté de Communes www.cc-molsheim-mutzig.fr, a été mis en service en juin 2003. Une refonte totale de ce site internet était nécessaire et la nouvelle version a été mise en ligne le 21 décembre 2011.



C'est la société ILLICOWEB, située sur le Territoire de Belfort, qui a été retenue pour la refonte de site internet de la Communauté de Communes. Un lien privilégié vers les mini-sites dédiés aux 3 piscines et au RAM et vers le site de l'Office du Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, a été mis en place sur la page d'accueil du site de la CC.

Mini-site des piscines intercommunales : <http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>

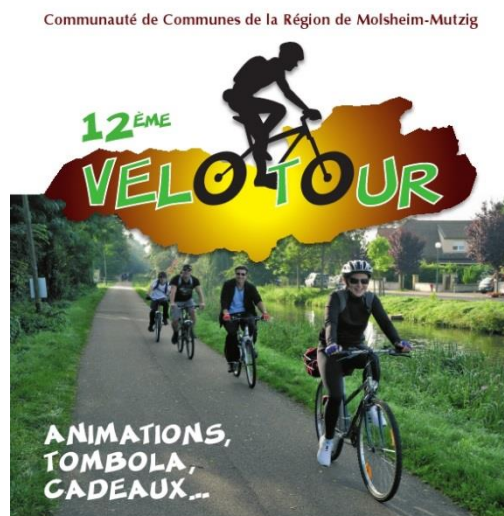
Mini-site du RAM : <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>

3.7.1.3. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

La **12^{ème} édition** du Vélo-Tour a été organisée le **Dimanche 28 Septembre 2014**. Elle a été marquée par un record de participation : **3.047 participants !**

Les cinq parcours (de 10 à 36 km) ont été proposés aux départs de MUTZIG, ERNOLSHEIM-BRUCHE, AVOLSHEIM et DUTTLENHEIM. Ils ont, comme chaque année, été plébiscités par les cyclistes. Le cadeau offert aux participants était une pochette de poignet élastique avec fermeture éclair.



Dimanche 28 Septembre 2014
à partir de 8h30

Départs à :
MUTZIG, AVOLSHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE

Le flyer de la manifestation a été imprimé en 10.200 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires, collèges et lycées du territoire.



Les points de départ et de ravitaillement

4 points de départ (départ possible entre 8h30 et 11h00) :

- Mutzig : à proximité du Dôme
- Avolsheim : place de l'ancienne Gare
- Ernolsheim-Bruche : salle socio-culturelle
- Duttlenheim : caserne des Sapeurs-Pompiers

5 points de ravitaillement (ouverts de 8h30 à 12h30) :

- Dorlisheim : ferme Vogelgesang
- Molsheim : parking du cimetière du Zich
- Ergersheim : salle polyvalente
- Duppigheim : rue des Ormes (à l'entrée de la piste cyclable)
- Dachstein : rue Jacques Prévert (à proximité du groupe scolaire)

Au programme

MUTZIG :

- **Passage du BIKER 1** (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE
Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
- **Devant la Gare : Point de contrôle et/ou de réparation de votre vélo par STATION OUTDOOR**

Barbecue (payant)

Possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11

AVOLSHEIM :

- **Démonstration et initiation au BMX** par la section BMX du Centre Sportif de HautePierre (présence de Luc KOEHLER, Champion d'Europe 2012)

Tartes flambées (payant)

ERNOLSHEIM-BRUCHE :

- **Circuit d'agilité en vélo pour tous**
 Fête du Village : repas sur réservation au 03.88.96.00.67 (payant)
Marché de dégustation de produits gastronomiques italiens

MOLSHEIM :

- **Atelier de Prévention "Éléments de sécurité des Vélos"** proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de Molsheim
- **Animation musicale** par l'Association C'Rock Madame en partenariat avec l'Animation Jeunes de Molsheim (réseau de la FDMJC 67)

DORLSHEIM :

- **Dégustation de jus de raisin**
- **Démonstration de cycle-ball** par le Vélo-Club Espérance de Dorlisheim

Les cadeaux

1 Tombola gratuite ! À gagner :

- 1 vélo-électrique pour les adultes
- 1 VTT pour les enfants (- de 16 ans)
- Les bulletins seront à retirer et à déposer, sur place, lors des inscriptions.

1 collation offerte (Knacks et 1 boisson)

aux 4 points de départ à partir de 11h sur présentation du coupon remis lors de l'inscription

et 1 cadeau offert à tous les participants :

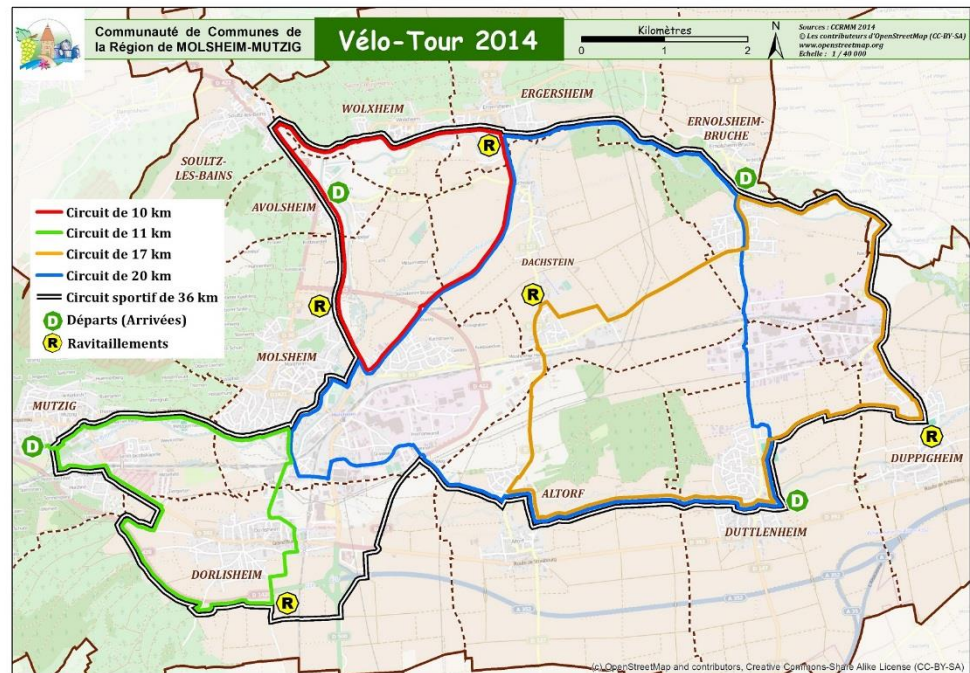
Une pochette de poignet élastique avec fermeture éclair pour y ranger vos clés de voiture ou votre monnaie lors de vos balades sportives.

Le règlement

- **Les inscriptions sont gratuites** et se font le jour même depuis les 4 points de départ de 8h30 à 11h00.
- Les lots et les collations seront distribués uniquement aux personnes inscrites au Vélo-Tour **dans la limite des stocks disponibles**.
- Les parcours sont ouverts à tous, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et de l'environnement. **Attention : les passages protégés réservés aux piétons doivent être traversés à pied, vélo à la main.**
- L'Equipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir tout au long des parcours.



Plan des tracés :



Pour marquer la 12^{ème} édition du Vélo-Tour, **des animations** ont été organisées à certains points de départ et de ravitaillement :

→ MUTZIG :

- **Passage du BIKER 1** (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE
Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
- **Devant la Gare : Point de contrôle et/ou de réparation des vélos** par STATION OUTDOOR (possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11)

→ AVOLSHEIM : **Démonstration et initiation au BMX** par la section BMX du Centre Sportif de HautePierre (*présence de Luc KOEHLER, Champion d'Europe 2012*)

→ ERNOLSHEIM-BRUCHE : **Circuit d'agilité** pour petits & grands.

→ MOLSHEIM :

- **Atelier de Prévention « Eléments de sécurité des Vélos »** proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- **Animation musicale** par l'Association *C'Rock Madame* en partenariat avec l'Animation Jeunes de MOLSHEIM (réseau de la FDMJC 67)

→ DORLSHEIM :

- **Dégustation de jus de raisin**
- **Démonstration de cycle-ball** par le Vélo-Club Espérance de DORLSHEIM

Pour la 6^{ème} fois, une **grande tombola gratuite** a été organisée ayant pour lots, un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue du Conseil Communautaire du 16 octobre 2014 et la remise des prix le 27 novembre 2014 en présence du 44^{ème} RT de MUTZIG, de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de MOLSHEIM, des associations participantes et des délégués communautaires.



Par délibération du 16 octobre 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de :

→ **600,00 €** à chaque association ayant géré les 4 points de départ, à savoir :

- à MUTZIG : Pétanque-Club
- à AVOLSHEIM : Amicale des Sapeurs-Pompiers
- à DUTTLENHEIM : Amicale des Sapeurs-Pompiers
- à ERNOLSHEIM-BRUCHE : Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

→ **200,00 €** à chaque association ayant géré les 5 points de ravitaillement, à savoir :

- à DORLSHEIM : Association de Don du sang
- à MOLSHEIM : Service Animation Jeunes
- à DUPPIGHEIM : Club de Judo-Jujitsu
- à ERGERSHEIM : Maison des Jeunes et de la Culture
- à DACHSTEIN : Union Sportive de DACHSTEIN.

En 2014, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **24.851,22 € T.T.C.**

3.7.1.4. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire.



En 2014, la fréquentation, aux différentes épreuves proposées, a été la suivante :

MARATHON	SEMI-MARATHON	10 KM	COURSES ENFANTS	MARCHE DU COEUR	TOTAL
850	1.500 (complet)	1.200 (complet)	730	450	4.730

L'édition 2014 est, à nouveau, une année de tous les records, **en termes d'inscription** (+ 550 inscrits par rapport à 2013), et **de satisfaction des coureurs** (nombreux mails et commentaires élogieux sur la page Facebook du MVA).

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble. En effet, elle :

- met à disposition de « l'association MVA » un agent à mi-temps ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...), la gestion et le suivi des inscriptions et la communication globale de l'événement,
- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonien.

La Communauté de Communes est, en outre, devenue le siège social de l'Association du Marathon du Vignoble d'Alsace.

3.7.2. La communication interne

3.7.2.1. Diffusion des comptes rendus

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil Communautaire (C.P.C-C), du Bureau, des Commissions Réunies, des Commissions du Tourisme et des Commissions « Eau et Assainissement » font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

3.7.2.2. Extranet

L'ensemble des comptes rendus, notes de synthèse, rapports d'activités et présentations diffusées lors des réunions sont accessibles sur l'extranet de la Communauté de Communes. Chaque délégué communautaire dispose d'un identifiant et mot de passe personnel. La connexion se fait via le site internet de la Communauté de Communes, bouton « extranet », situé en haut, à droite de la page d'accueil.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION
MOLSHEIM-MUTZIG

EXTRANET

ACCUEIL EXTRANET

Accueil > Accueil Extranet

becht
(Administrateur)

ACCUEIL EXTRANET

- CONSEILS COMMUNAUTAIRES
- COMMISSIONS REUNIES
- COMMISSIONS EAU & ASSAINISSEMENT
- COMMISSIONS TOURISME
- BUREAU

Réviser la page courante
Suivi
Version 72
Version 73
Version 74

Bienvenue sur l'Extranet des élus de la Communauté de Communes

Prochaines réunions :

- Commission réunie : Jeudi 24 septembre 2015 à 20h00
- Conseil Communautaire : Jeudi 8 octobre 2015 à 20h00
- Commission réunie : Jeudi 15 octobre 2015 à 20h00
- Commission réunie : Jeudi 12 novembre 2015 à 20h00
- Commission Eau & Assainissement : Jeudi 19 novembre 2015 à 20h00
- Commission élargie du Tourisme : Jeudi 26 novembre 2015 à 20h00
- Commission réunie : Jeudi 3 décembre 2015 à 20h00
- Conseil Communautaire : Jeudi 17 décembre 2015 à 20h00

Téléchargez le calendrier du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2015

Règlement des Services EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

- Règlement du Service d'Eau Potable
- Règlement du Service d'Assainissement
- Règlement du Service public d'Assainissement Non Collectif

RAPPORTS ANNUELS

CONTACT

HORAIRES

LIENS UTILES

NEWSLETTER

Votre e-mail ici

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

LES PISCINES INTERCOMMUNALES

OFFICE DE TOURISME DE MOLSHEIM MUTZIG

- LES COMMUNES MEMBRES
- MARCHÉS PUBLICS
- TÉLÉCHARGEMENTS

3.8.1. Le Relais d'Assistants Maternelles

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1^{er} septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.

Ses missions principales sont **d'informer, de soutenir et de professionnaliser**.

3.8.1.1. Les assistantes maternelles sur le Territoire

A. Nombre d'assistantes maternelles par Commune

Au 31 décembre 2013, la Communauté de Communes était constituée de 15 Communes et de 35.418 habitants pour **420 assistantes maternelles**.

Le territoire s'est ouvert à trois nouvelles Communes en janvier 2014 : OBERHASLACH, HEILIGENBERG et NIEDERHASLACH. Ce qui porte le nombre d'habitants sur le territoire à presque 40 000 et le nombre d'assistantes maternelles agréées à 490.

B. Nombre d'assistantes maternelles en activité

Le nombre d'assistantes maternelles en activité en **2014 est de 438, contre 374 en 2013**.

3.8.1.2. Les demandes des usagers

A. Recherche d'un mode de garde : des parents de mieux en mieux orientés

En général, ces premiers contacts permettent d'informer les parents :

- sur les différents modes de garde sur le territoire
- de les orienter en priorité sur leur Commune d'habitation
- de les aider à définir leurs besoins d'accueil
- d'aborder la préparation de leurs entretiens avec les assistantes maternelles.

Tous les trimestres, les disponibilités des assistantes maternelles du territoire sont remises à jour (demande par courrier ou téléphone). La question leur est alors posée : Accepteriez-vous d'accueillir des enfants en horaires atypiques, des accueils d'urgence... ? Leurs souhaits sont ensuite retranscrits sur leur fiche de disponibilités (logiciel GRAM) et apparaissent automatiquement sur les listes des assistantes maternelles susceptibles d'être disponibles (liste du RAM) sur la Commune de recherche des parents. Nous ne donnons, par contre, pas d'information sur l'amplitude horaire acceptée par l'assistante maternelle : nous les laissons échanger ensemble sur ce point.

Rares sont les familles qui ne trouvent pas de solution, dans ce cas le RAM les oriente plutôt vers de la garde à domicile.

B. Des réponses au besoin d'informations des usagers

➤ **L'objectif principal :**

« Favoriser les bonnes relations entre employeurs et salariés(es) »

Prévention des éventuels conflits

- ➔ Etre à l'écoute des angoisses et des questions des parents
- ➔ Soutien des assistantes maternelles dans leurs relations aux parents
- ➔ Amener employeur et salarié à une bonne contractualisation et leur proposer un accompagnement dans l'établissement du contrat de travail
- ➔ Proposer des soirées d'informations sur les questions les plus récurrentes en termes de législation

Ecoute en cas de conflits

- ➔ Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties
- ➔ Ne pas interférer dans les échanges entre les parties

Médiation en cas de conflits

- ➔ Faire le lien entre les parties lorsque la communication n'est plus possible
- ➔ Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties
- ➔ Orienter, si besoin, les usagers vers les services compétents (*prud'hommes ou direction départementale du travail*)

Que ce soit les parents ou les professionnels, le motif principal de contact reste **l'information relative aux contrats**. **769 familles** différentes (685 en 2013) et **374 assistantes maternelles** différentes (350 en 2013) ont contacté le relais en 2014. Les usagers n'hésitent pas à recontacter le RAM à plusieurs reprises sur toute leur période de contractualisation.

Les **questions pédagogiques et éducatives** qui semblent être les demandes les moins importantes (61 contacts), sont pourtant au cœur des relations que le RAM entretient avec les parents et les assistants maternels, mais elles ne sont pas comptabilisées en tant que telles (*car ce sont des demandes secondaires ou non comptabilisées*). En effet, ces questions sont souvent traitées au détour d'un rendez-vous qui concernait au départ une question relative au contrat. Le sujet est souvent évoqué par le RAM et permet dans la majorité des cas, l'expression d'un ressenti qui n'avait pas pu être évoqué jusque-là. Ces échanges permettent aux adultes de se positionner dans la relation à l'enfant et de prendre conscience des besoins de chacun en matière d'éducation. Ils contribuent à améliorer les relations entre adultes ainsi que les conditions d'accueil du jeune enfant. Le RAM se fait l'écho des connaissances sur le développement du jeune enfant et invite les adultes et les professionnels qui souhaiteraient approfondir ces connaissances à s'intéresser à des outils éducatifs qui ont fait leurs preuves (livres, conférences, formation...). L'objectif étant que chaque adulte (parent ou professionnel) trouve sa place auprès de l'enfant et comprennent ce qui peut favoriser ou non son épanouissement.

Les **animations collectives** sont une formidable occasion d'accompagner les assistants maternels dans leurs interactions auprès des enfants qui leur sont confiés, de les faire s'interroger sur leurs peurs, leurs attentes, et leurs positionnements dans leurs rapports avec les enfants et leurs parents. Les parents qui participent à ces moments ont souvent besoin d'être rassurés sur leur capacité à être de bons parents et développent une attention toute particulière à leur enfant grâce à leur propre observation et aux observations des professionnels. Tous ces contacts ne sont pas comptabilisés, pourtant à raison de 6 animations par semaine sur l'année 2014 (**147 matinées** au total), **41 parents et 83 assistantes maternelles** ont pu bénéficier de ces temps. Le potentiel de contact concernant ces questions éducatives est énorme.

Nous constatons une **augmentation du nombre de contacts** en 2014 : **3.988 (3.600 en 2013)**. L'essentiel de ces contacts a eu lieu par téléphone (2.088 contacts) et par mail (996 contacts). Afin d'assurer un accompagnement de qualité, le RAM propose aux usagers des rencontres sur des temps de rendez-vous (704 contacts). Les créneaux horaires proposés semblent satisfaire les usagers et la communication à leur sujet également puisque 200 contacts ont eu lieu lors de visites. Le RAM s'adapte également à des demandes particulières et propose une souplesse d'accueil qui est appréciée par l'ensemble des usagers.

3.8.1.3. Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation

A. Soutien à la parentalité

- ➔ Ouverture des animations collectives aux parents (*à cette occasion, ils peuvent aborder différents questionnements concernant leur enfant : son rythme, son développement, son éveil...*)
 - 41 parents participent régulièrement à ces animations
- ➔ Conférence sur « *la grossesse, la naissance et la première année de l'enfant* », ouverte aux parents du territoire, qui a eu lieu dans les locaux du RAM (sur inscription).
- ➔ Conférence : « *accueillir le tout-petit* », cette thématique a été présentée en partenariat avec la puéricultrice, une doula et une sage-femme du secteur.
 - 16 parents ont participé avec les assistantes maternelles.

B. Accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation

- **Les animations collectives :**
147 animations ont été proposées en 2014 (124 en 2013). Ces temps d'éveil ont été fréquentés par **83 assistantes maternelles** (19% de participation) et **202 enfants âgés** de 3 mois à 3 ans. La fréquence des animations a progressivement augmenté passant de 4 à 6 par semaine. Des animations délocalisées sont proposées à raison d'1 fois par semaine sur les Communes de STILL et DUPPIGHEIM.

La localisation du RAM est centrale sur le territoire qui reste néanmoins très vaste. Des animations itinérantes sont organisées sur les Communes de DUPPIGHEIM et STILL afin d'assurer un service de proximité. Les animations y ont lieu à raison d'une fois par semaine en dehors des vacances scolaires. Sur STILL, 8 nouvelles assistantes maternelles participent désormais à ces temps d'éveil.

- **Temps de formation ou d'information (en soirée ou le samedi) :**
62 assistantes différentes ont assisté aux soirées proposées par le relais, soit 14.15 % des assistantes maternelles en activité.

Concernant les formations D.I.F : l'année 2014 a été marquée par l'investissement d'un groupe d'une quinzaine d'assistantes maternelles. Ces personnes se sont mobilisées pour suivre 2 formations par an à compter de cette année, en proposant des thèmes de formation et en les programmant sur l'année.

Concernant l'analyse de pratique : un deuxième groupe de 12 assistantes maternelles s'est inscrit avec des retours très positifs (*soutien dans les situations difficiles à gérer avec les enfants ou les parents employeurs, positionnement professionnel, échanges entre professionnels....*).

3.8.1.4. Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l'année 2014

A. Travail de partenariat

Le travail de partenariat avec les Mairies, les Structures petite enfance et la PMI a permis de toucher un nombre croissant d'utilisateurs.

Depuis la création du RAM en 2009, il est demandé, chaque année aux Maires des 18 Communes, de nommer des **référénts de Mairie**. A raison d'une fois par an, ces référents sont invités afin d'échanger avec le RAM sur les difficultés rencontrées conjointement sur leurs Communes, leur faire un bilan concernant les fréquentations du relais par Commune, leur présenter les projets futurs du RAM (formation des assistantes maternelles, soutien à la parentalité, éveil de l'enfant...). L'objectif principal de ces réunions est le développement de la communication du RAM sur les services qu'il propose en partenariat avec les Mairies.

Conséquences positives : les personnels d'accueil de Mairies orientent de plus en plus les familles en recherche d'un mode de garde ou ayant des questions à ce sujet vers le RAM et certaines d'entre elles transmettent régulièrement les listes de naissance de leur Commune afin que le RAM puisse envoyer aux nouveaux parents un courrier de présentation des missions et des services proposés par la structure.

Même dispositif de rencontre et d'échange avec la **PMI**, qui, de son côté, envoie des documents présentant le RAM dans leur courrier adressé aux futurs parents au cours du 5^{ème} mois de grossesse.

Par ailleurs, la Communauté de Communes met à disposition de la CAF, une salle pour la présentation aux futurs parents du dispositif PAJE.

- En 2014, **4 réunions CAF** ont pu avoir lieu dans les locaux du RAM (14/01 ; 19/05 ; 24/06 ; 18/11).

B. Communication sur les services proposés par le Relais

➤ **NOMBRE DE CONTACTS :**

- **Nombre total de contacts en 2014 : 3.988** (3.600 en 2013).
- Nombre de contacts avec des **assistantes maternelles** différentes : **374** (350 en 2013) - *hors animations et temps de professionnalisation.*
- Nombre de contacts avec des **parents** différents : **769 familles** (678 en 2013).

➤ **OUTILS :**

- **Des plaquettes** du Relais présentant les horaires et missions du Relais ont été distribuées aux Mairies.
- **Un courrier d'informations sur les Relais du territoire de l'UTAMS de la région de MOLSHEIM** est inséré dans le courrier du Conseil Départemental à destination des femmes enceintes (envoyé vers le 5^{ème} mois de grossesse).
- **Un courrier d'informations sur le Relais** est envoyé aux nouveaux parents d'après la liste des naissances que nous envoient les Mairies de la Communauté de Communes (dans les premiers mois de la naissance).

3.9. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes est équipée d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal mis en place en 2006. Cet outil permet aux services de la Communauté de Communes ainsi qu'à ses Communes membres de disposer d'un outil moderne de gestion de l'urbanisme (cadastre, POS/PLU) et des infrastructures et réseaux.

Il a été décidé en 2012 de totalement renouveler ce SIG intercommunal, avec l'objectif de rendre ses outils plus conviviaux pour les utilisateurs et plus performants en termes d'administration, tout en bénéficiant des nouveautés technologiques et des services offerts par un domaine de la géomatique en plein essor.

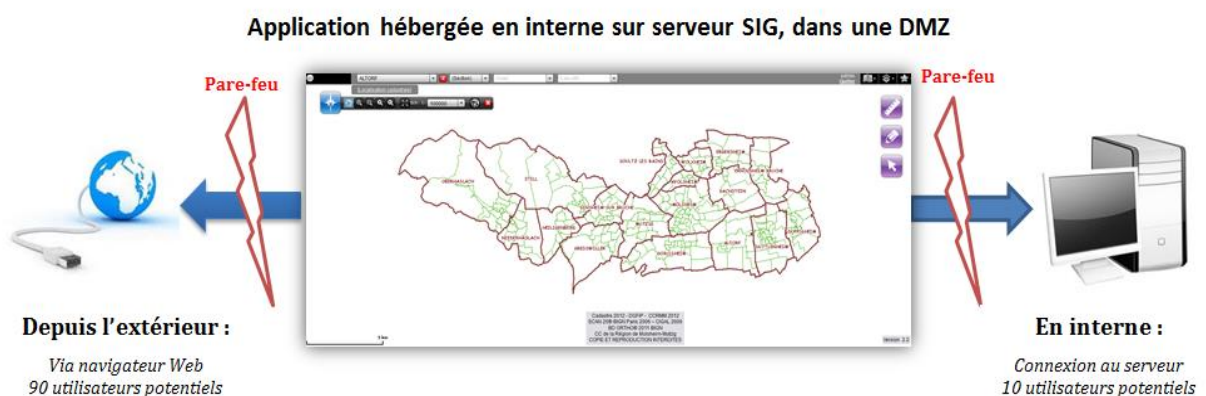
En 2014, la Communauté de Communes a fait évoluer ses logiciels de la gamme ArcGIS de la version 10 à la version 10.2.1. Ces logiciels bureautiques permettent au service SIG de la Communauté de Communes d'administrer les données géographiques et de les représenter cartographiquement.

Le logiciel ArcGIS Server (upgradé en version 10.2.1 également) permet à la Communauté de Communes de publier, via internet, cartographies et données dans des applications de Web cartographie. Cet outil permet à la Communauté de Communes d'administrer en interne l'application SIGRMM.

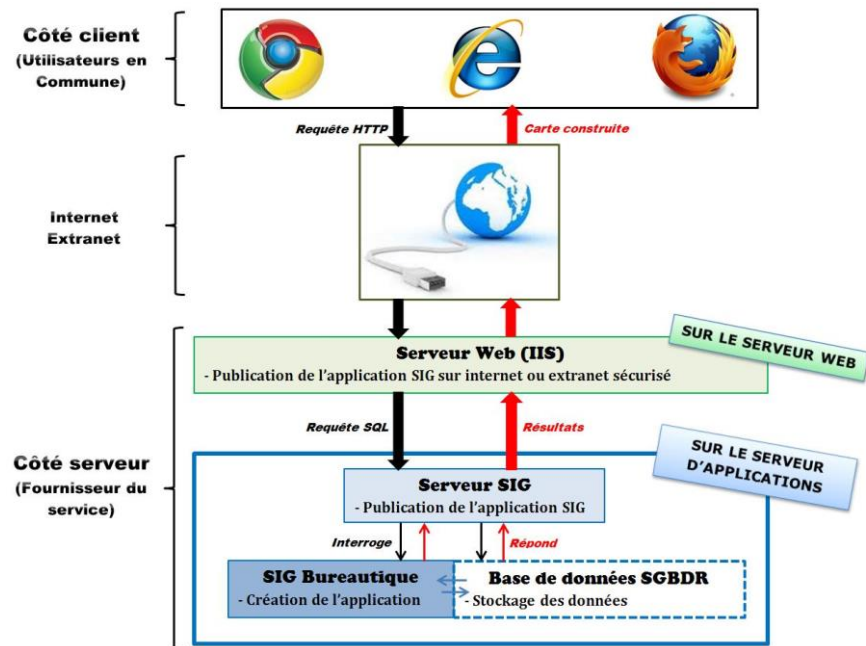
L'application SIGRMM, fondée sur la technologie arcOpole (Esri France) et mise en place en 2012, a également connu une mise à jour majeure en 2014 en passant de la version 2.2 à la version 3.1. Celle-ci permet à la Communauté de Communes de publier, pour ses services et ses Communes membres, une cartographie interactive. Ainsi chaque utilisateur inscrit peut se connecter et via ses identifiant et mot de passe, consulter des données géographiques selon diverses thématiques (cadastre, documents d'urbanisme, zones inondables, pistes cyclables, monuments historiques, photo aérienne) et en interroger les informations attributaires.

Cette application évolutive est administrée en interne, offrant ainsi la possibilité d'implémenter de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités basés sur les technologies les plus récentes.

➤ Schéma de fonctionnement de l'application arcOpole :



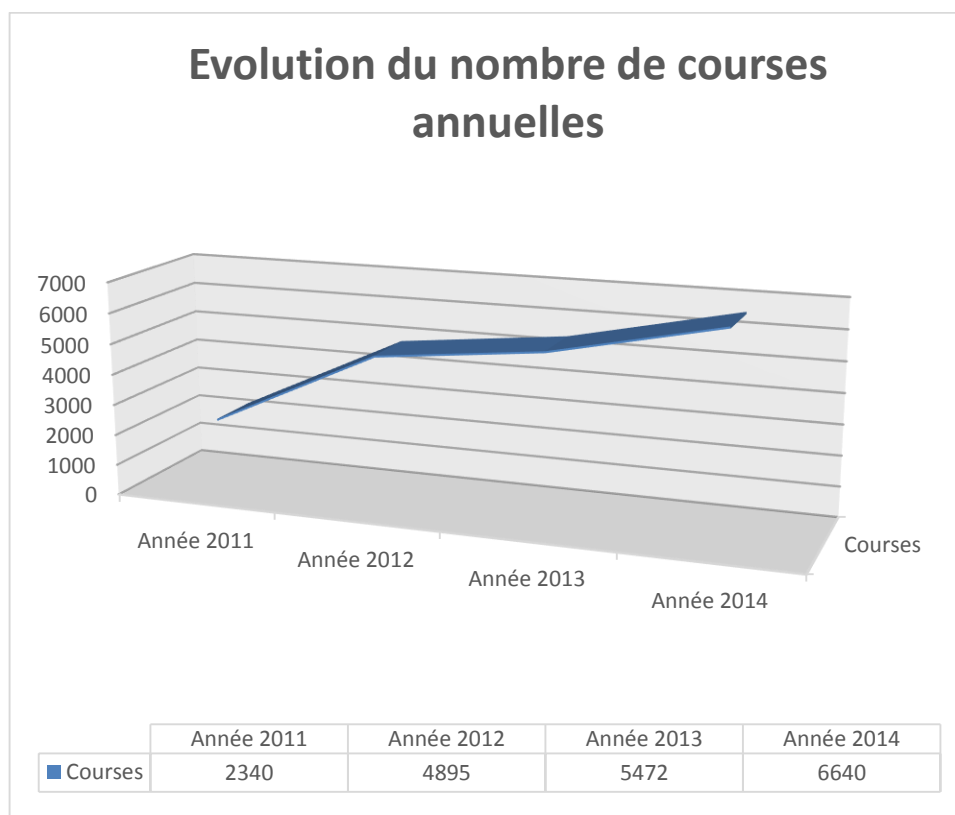
➤ Schéma de l'architecture du Système d'Information Géographique intercommunal



3.10. TRANSPORT A LA DEMANDE : AUTO COM'

Le service public de transport à la demande fonctionne, par délégation du Département du Bas-Rhin, depuis le 16 mai 2011.

Sa progression est constante.



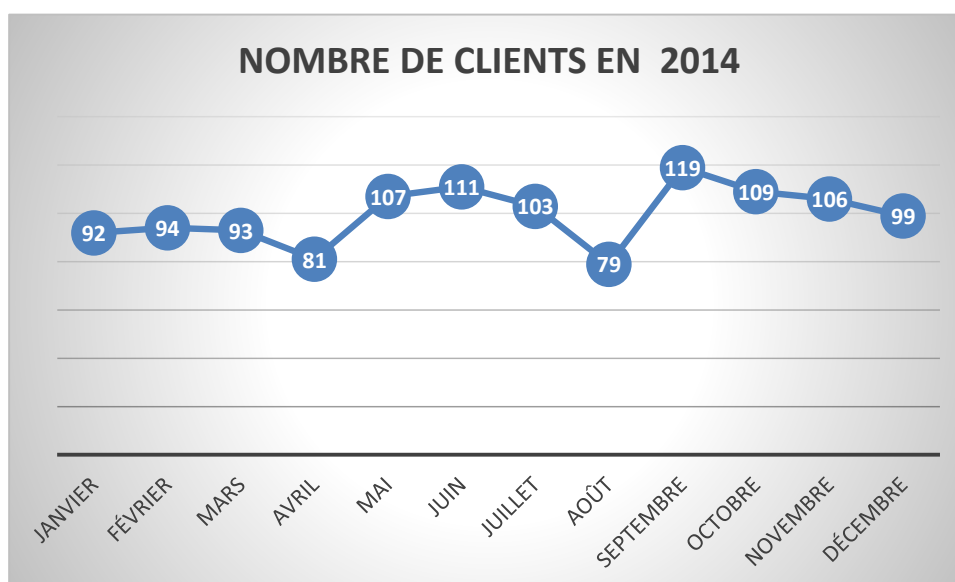
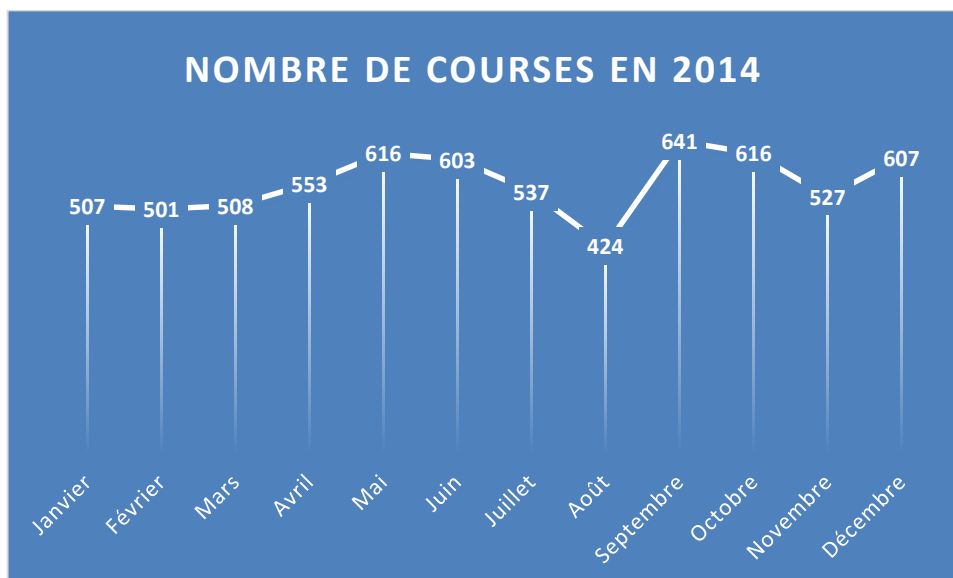
➤ **Fréquentation et coût du service en 2014 :**

**TABLEAU RECAPITULATIF
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Nombre de courses	507	501	508	553	616	603
Nombre de clients	92	94	93	81	107	111
Coût	2 151,60 €	2 148,85 €	2 305,60 €	2 280,85 €	2 636,15 €	2 608,10 €

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de courses	537	424	641	616	527	607
Nombre de clients	103	79	119	109	106	99
Coût	2 493,70 €	1 837,55 €	4 840,55 €	4 584,80 €	3 851,65 €	4 670,60 €

Soit un total de **6.640 courses** pour un coût de **36.410 €** sur l'année 2014.
(5.472 courses pour un coût de 21.372,93 € en 2013)



Le service a été utilisé, en 2014, par **302 personnes différentes**, majoritairement des personnes âgées.

3.11. DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

3.11.1. Extension des compétences

➤ Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de doter la Communauté de Communes de la compétence « **Participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit** ». L'arrêté préfectoral du 7 mars 2014 a entériné cette décision.

Le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace ont engagé une démarche commune, dans le cadre du Plan National Très Haut Débit, d'aménagement numérique du territoire en créant un Plan Régional de déploiement du Très Haut Débit au moyen de la fibre optique, sur les quinze prochaines années. Car, si chaque alsacien a la possibilité d'accéder aux réseaux numériques, il subsiste de grandes disparités territoriales dans la qualité de cet accès, la vitesse et le débit variant grandement en fonction de la localisation géographique. C'est pour remédier à cette fracture numérique naissante que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a été adopté. Les financements proviendront des recettes de commercialisation (25%), des subventions de l'Etat (20%) et des collectivités locales (33 % bloc Région-Département et 22 % bloc communes-intercommunalités). **Pour notre territoire, le Conseil Communautaire a choisi de faire supporter cette charge financière à la Communauté de Communes, nécessitant, par conséquent, l'adoption d'une nouvelle compétence.**

➤ Epicerie sociale

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de doter la Communauté de Communes de la compétence « **Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale** ». L'arrêté préfectoral du 7 mars 2014 a entériné cette décision (cf chap 3.4. page 43).

➤ Déchets ménagers

Par délibération du 27 novembre 2014, le Conseil Communautaire a décidé de doter la Communauté de Communes de la compétence « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ». L'arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 a entériné cette décision.

Cette nouvelle compétence permettra à la collectivité de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) en lieu et place du SICTOMME, puis de la reverser à cette même collectivité. L'objectif principal recherché par ces transferts financiers consiste à bénéficier d'une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Cette compétence a été adoptée solidairement par toutes les Communautés de Communes du secteur d'intervention du SELECT'OM de MOLSHEIM. La perception de cette taxe par les Communautés de Communes entrera en vigueur à partir de 2016.



Cette nouvelle compétence ne modifie en rien le fonctionnement du SELECT'OM. Cette collectivité reste en charge de la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif et des déchèteries.

3.12. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

3.12.1. Le Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2014, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **346.898,59 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour les travaux d'assainissement.

C'est ainsi qu'en 2014, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **211.502,36 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.12.4. La Région

La Région est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes pour la réalisation de passes à poissons.

C'est ainsi qu'en 2014, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **6.800,00 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.5. La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2014, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **68.089,36 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.6. Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

La Mutuelle Sociale Agricole est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2014, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **700,98 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5